

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

**1353<sup>e</sup>** SÉANCE : 9 JUIN 1967

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1353) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902) .....	
Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907) .....	1
Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910) .....	

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 9 juin 1967, à 19 h 15.

*Président* : M. Hans R. TABOR (Danemark).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1353)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).
3. Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907).
4. Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)**

**Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)**

**Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)**

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, et avec l'assentiment de celui-ci, j'invite les représentants d'Israël, de la République arabe unie, de la République arabe syrienne, de la Jordanie, du Liban, de l'Irak, du Maroc, de

l'Arabie Saoudite, du Koweït, de la Tunisie et de la Libye à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

*Sur l'invitation du Président, M. G. Rafael (Israël), M. M. A. El Kony (République arabe unie), M. G. J. Tomeh (Syrie), M. M. H. El-Farra (Jordanie), M. S. Chammas (Liban), M. K. Khalaf (Irak), M. A. T. Benhima (Maroc), M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. S. Al-Shaheen (Koweït), M. M. Mestiri (Tunisie) et M. W. El Bourri (Libye) occupent les sièges qui leur ont été réservés.*

2. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Deux des parties directement intéressées ont demandé s'il leur serait possible de prendre place à la table du Conseil, car elles éprouveraient de grandes difficultés à participer aux débats de loin. Je demande donc aux membres du Conseil s'ils acceptent que nous placions à cette table les trois pays directement intéressés, c'est-à-dire la République arabe unie, la République arabe syrienne et Israël. S'il n'y a pas d'objection, je vais inviter les représentants de ces trois pays à prendre place à la table du Conseil. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. G. Rafael (Israël), M. M. A. El Kony (République arabe unie) et M. G. J. Tomeh (Syrie) prennent place à la table du Conseil.*

3. *M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]* : Je souscris, Monsieur le Président, à l'idée que vous venez de préconiser, qui est d'inviter les représentants des pays directement intéressés par la question considérée à venir prendre place autour de cette table, mais je pense que nous pourrions également y convier le représentant de la Jordanie. Je vous propose donc de permettre au représentant de la Jordanie de venir s'asseoir à cette table.

4. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je n'y vois pas d'inconvénient. Le Conseil consent-il à ce que le représentant de la Jordanie prenne place, lui aussi, à cette table ? S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) prend place à la table du Conseil.*

5. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen des trois points de son ordre du jour.

6. *M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]* : Nous nous trouvons dans l'obligation de prendre la parole sur une motion d'ordre.

7. Conformément aux bonnes traditions du Conseil, nos séances sont régies par des règles élémentaires de ponctualité et d'exactitude. Il est tout à fait regrettable que notre séance commence aujourd'hui avec un retard aussi considérable — près d'une heure. Je sais que le Président se tient, comme on dit, à la disposition du Conseil et je suis convaincu, Monsieur le Président, que, dans ces circonstances où le moindre délai ne saurait être toléré, vous aviez des motifs suffisants pour retarder à ce point l'heure de la réunion. Permettez-moi de vous en demander la raison; je voudrais aussi savoir à la disposition de quels membres du Conseil de sécurité se tenait le Président. De toute manière, personne ne nous a informés de ce retard et il me semble que d'autres membres du Conseil eux non plus n'en ont rien su.

8. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : En réponse au représentant de l'Union soviétique, je dirai que j'ai eu d'abord des consultations sur un point particulier et que j'ai également consulté à ce propos le représentant de l'Union soviétique. Ensuite, un des membres du Conseil m'a demandé s'il était possible de lui accorder un court délai parce qu'il désirait s'entretenir avec le chef de son gouvernement.

9. Avec la courtoisie que j'estimais devoir à tous les membres du Conseil, il m'est déjà arrivé d'accorder des délais de ce genre à d'autres membres, notamment au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et cela sans faire connaître aux autres membres du Conseil les raisons pour lesquelles j'agissais ainsi.

10. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire remarquer très respectueusement que je ne vois rien là qui motive un retard aussi important. Quant à dire que vous avez eu des consultations avec le représentant soviétique, il me semble que ce n'est pas tout à fait fondé, car ce n'est pas vous qui vous êtes consulté avec moi, mais c'est moi qui suis allé vous voir pour protester contre le retard apporté à la réunion du Conseil de sécurité, au moment même où les combats font rage, où des hommes périssent et où l'on détruit des villes. N'avais-je pas là des raisons pour protester ?

11. A ce propos, vous plairait-il de nous dire, Monsieur le Président, quel est le membre du Conseil de sécurité qui, parce qu'il voulait "parler avec sa capitale", a obligé le Conseil à retarder sa réunion ?

12. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Il est exact que c'est sur sa demande que j'ai eu une consultation avec le représentant de l'Union soviétique : il désirait, en effet, me voir pour protester contre le fait que la séance tardait à s'ouvrir. Après quoi, cependant, nous avons passé à une autre question au sujet de laquelle je l'ai consulté.

13. C'est le représentant des Etats-Unis qui m'avait demandé de retarder légèrement l'ouverture de la séance. Je répète qu'à mon avis accorder un délai de ce genre est un acte de courtoisie dont peuvent bénéficier tous les membres du Conseil, comme ce fut le cas, l'autre jour, pour le représentant de l'Union soviétique.

14. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de ces éclaircissements. A présent que la situation s'est clarifiée, je voudrais rappeler, conformément à ce que vous avez dit, que notre président n'est au service ni d'une ni de plusieurs délégations, mais de tous les membres du Conseil de sécurité. Si l'un d'eux se trouve avoir une requête, cette requête doit faire l'objet de consultations, sans que la volonté d'un seul soit imposée aux autres, et sans que l'on puisse retarder la séance d'une heure entière sous le seul et unique prétexte que quelqu'un a voulu téléphoner à Washington.

15. Nous n'avons que trop entendu la voix de l'Amérique, et j'espère que le Président saura faire entendre sa propre voix.

16. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais indiquer très nettement à mon ami et collègue, l'ambassadeur Fedorenko, que je suis assez fier d'être la voix de l'Amérique.

17. Pour en revenir à l'ouverture de cette séance : ce matin, j'étais ici même à attendre, pendant qu'à la demande du représentant soviétique diverses consultations avaient lieu. J'étais extrêmement désireux de voir commencer la séance, pour que nous puissions adopter une résolution relative au cessez-le-feu. Ce soir, à 18 h 30, j'étais là pour l'ouverture de la séance, et mon adjoint aussi. Des consultations étaient en cours. J'ai eu une conversation téléphonique à 19 h 20; elle a duré exactement trois minutes.

18. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant continuer l'examen des trois points de son ordre du jour. Nous avons levé notre dernière séance à 16 h 30, pour attendre la confirmation du fait que des ordres avaient été donnés pour la cessation des hostilités et que les combats avaient effectivement pris fin. C'est donc au Secrétaire général que je donnerai d'abord la parole, en le priant de communiquer au Conseil les informations qu'il possède actuellement au sujet de ce point important.

19. Le **SECRETARE GENERAL** (*traduit de l'anglais*) : Monsieur le Président, cet après-midi, immédiatement après la séance du Conseil de sécurité, j'ai envoyé aux Ministres des affaires étrangères d'Israël et de la Syrie le télégramme suivant :

"Excellence,

"Le Conseil de sécurité a décidé à 16 h 25 de me demander d'obtenir confirmation immédiate que des ordres avaient été donnés pour la cessation des hostilités et que les combats avaient effectivement cessé. Etant donné que je dois faire rapport au Conseil de sécurité sur ces points dans les deux heures qui viennent, je vous serais reconnaissant de me répondre immédiatement.

"U THANT"

20. A 17 h 30, j'ai reçu de l'ambassadeur Daoudy, de la République arabe syrienne, un message téléphonique, confirmé plus tard par une communication écrite<sup>1</sup> de la

<sup>1</sup> Distribuée ultérieurement sous la cote S/7983.

mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies. En voici le texte :

"Me référant au message que vous avez adressé au Ministère des affaires étrangères de Syrie, j'ai l'honneur de confirmer la conversation téléphonique que l'ambassadeur Daoudy a eue avec vous ce jour, à 17 h 30.

"1. Les forces israéliennes tirent encore sur la population civile de Baniyas, localité située en territoire syrien près du secteur nord de la ligne d'armistice.

"2. Les avions israéliens continuent d'évoluer dans l'espace aérien de la Syrie.

"3. Des hélicoptères israéliens lâchent des parachutistes derrière les lignes syriennes à des fins de sabotage.

"4. Un très grand nombre de chars et de véhicules blindés prennent position en territoire syrien en vue de poursuivre leur offensive.

"Je tiens à confirmer qu'ordre a été donné aux forces armées syriennes d'arrêter immédiatement toute opération militaire, conformément à la résolution 235 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 9 juin 1967.

*"Le représentant permanent de la Syrie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

*"(Signé) George J. TOMEH"*

21. A 18 h 5, aujourd'hui, j'ai reçu de vive voix un message personnel du représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Rafael. Il était ainsi conçu :

"D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement d'Israël a accepté la résolution relative au cessez-le-feu [235 (1967)] adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité. Des ordres en vue de la cessation des hostilités ont été envoyés aux forces armées. Je tiens à assurer le Secrétaire général que, de notre part, tous combats ont cessé, à l'exception des mesures de légitime défense lorsque nous sommes encore attaqués."

22. A 18 h 50 m'est parvenue une deuxième communication écrite de la mission permanente de la République arabe syrienne. Le texte de cette communication était le suivant :

"Comme suite à ma lettre S/41 de ce jour, je désire appeler votre attention sur le fait que j'ai reçu de Damas, à 18 h 15 (heure de New York), un appel téléphonique m'informant que :

"1. Les forces aériennes israéliennes ont bombardé les villages d'Al-Yaquteh et d'Al-Ouyun, près de la ville de Fiq, en territoire syrien.

"2. Au moment où cette conversation téléphonique avait lieu avec Damas, c'est-à-dire à 18 h 15 (heure de New York), les avions militaires israéliens survolaient encore le territoire syrien.

"3. Les chars et véhicules blindés israéliens sont encore concentrés en territoire syrien en vue de poursuivre leur attaque.

*"Le représentant permanent de la Syrie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

*"(Signé) George J. TOMEH"*

23. Enfin, à 19 h 3, j'ai reçu par le canal des Nations Unies un câble émanant du Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne. Ce câble, expédié de Damas aujourd'hui à 10 h 23 TU, contenait le message suivant :

"La Syrie s'est déjà conformée à la demande du Conseil de sécurité d'un cessez-le-feu immédiat mais les Israéliens attaquent en ce moment par air les villages de Al-Yaquteh et de Al-Ouyun.

*"Le Ministre des affaires étrangères  
de la République arabe syrienne,*

*"Ibrahim MAKHOUS"*

24. Monsieur le Président, mon rapport est terminé.

25. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe unie.

26. M. EL KONY (République arabe unie) (*traduit de l'anglais*) : Aujourd'hui, pendant toute la journée, le Conseil a siégé pour examiner les actes d'agression brutale commis par Israël contre la République arabe syrienne. Ce matin, il a adopté une résolution fixant aux deux parties un délai de deux heures pour cesser le feu. Le représentant de la Syrie a annoncé que son gouvernement acceptait le cessez-le-feu, tandis que l'autre partie a essayé, en variant les formules, d'éviter de dire expressément qu'elle l'acceptait. Le Conseil devait se réunir de nouveau à 18 h 30 pour savoir si, oui ou non, Israël avait respecté l'ordre adopté ce matin.

27. Le représentant d'Israël a nettement déclaré qu'il ne lui convenait de répondre ni en une heure ni en deux heures, ni même en cinq heures. Nous connaissons maintenant les raisons de toutes ces manoeuvres. Il y a quelques heures à peine, au cours de la dernière séance du Conseil de sécurité, plusieurs régions de la République arabe unie, et en particulier Le Caire, ont subi des bombardements intenses. Ces bombardements ont eu lieu après notre acceptation de l'appel au cessez-le-feu dans les conditions prescrites par les deux résolutions du Conseil de sécurité [233 (1967) et 234 (1967)], en date des 6 et 7 de ce mois, c'est-à-dire dans un délai de quelques heures seulement.

28. Ils ont même eu lieu après la mise à exécution du cessez-le-feu par la République arabe unie et en des endroits très éloignés du front, en fait, en des endroits extrêmement peuplés.

29. Avec votre permission, Monsieur le Président, je rappellerai les attaques aériennes effectuées dans la seule journée d'aujourd'hui. Le Caire a été bombardé une heure

durant à partir de 20 heures (heure locale). Anshase a subi deux raids aériens. Ismaïlia en a subi un à 22 h 40 (heure locale). Dans l'ensemble de la région du canal de Suez, on en a compté au moins huit, de 12 h 35 à 20 heures.

30. Entre Ismaïlia et la route du Delta, deux autobus transportant des civils ont été mitraillés; il y a eu 12 morts et 30 blessés — tous civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Un avion israélien a été abattu au-dessus d'Ismaïlia.

31. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais également citer une dépêche de l'agence United Press International :

“Les sirènes d'alarme ont mugé aussitôt après que Nasser eut terminé son discours et, dans les quelques minutes qui ont suivi, les coups de la défense antiaérienne ont ébranlé les bâtiments du Caire.”

32. Tout cela n'est qu'un nouvel exemple de la brutalité des Israéliens, de leur façon d'ignorer totalement et de violer les résolutions du Conseil de sécurité. C'est aussi, pour le Conseil, une nouvelle preuve éloquente des intentions malveillantes d'Israël. La perfidie même de ces actes impose au Conseil de sécurité l'obligation de s'acquitter de ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires pour forcer l'agresseur à respecter les résolutions du Conseil.

33. Si c'est parce qu'ils nourrissent encore certains rêves d'intimidation que les Israéliens et leurs associés entendent poursuivre leurs raids aériens sur la République arabe unie et Le Caire en particulier, nous leur disons d'abandonner cet espoir de nous intimider.

34. Rien de ce qu'ils pourraient faire n'affectera l'unité du peuple de la République arabe unie, résolu à demeurer ferme derrière son chef.

35. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant d'Israël.

36. **M. RAFAEL** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Depuis la dernière séance du Conseil, j'ai de nouveau communiqué par téléphone avec mon gouvernement. Il m'a chargé de confirmer que le Gouvernement d'Israël a accepté la résolution relative au cessez-le-feu adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité. Des ordres en vue de la cessation des hostilités ont été envoyés aux forces armées. Je dois également informer le Conseil de sécurité qu'en ce moment même des tirs d'artillerie extrêmement nourris sont dirigés des positions syriennes contre les villages israéliens de Ma'agan, HaOn et Gadot. Ces bombardements sont la continuation de ceux que j'avais signalés au Président ce matin et se sont poursuivis toute la journée avec une violence accrue. Les dégâts sont considérables et il y a de nombreuses victimes. Les localités qui ont subi de fortes attaques sont Susita, B'nei-Tsefat, Geshet Amir, Gonen, Lahavot HaBashan, Shamir et She'ar Yashuv.

37. Dans certains de ces villages, presque tous les bâtiments et édifices ont été détruits. Je répète que, malgré cette agression persistante contre les villages et la population civile, des ordres ont été donnés aux forces armées israéliennes en vue de la cessation des hostilités. Je puis

donner au Conseil l'assurance que, de notre part, tous combats ont cessé, à l'exception des mesures de légitime défense là où nous sommes encore attaqués.

38. Ce matin, le représentant de la Syrie a déclaré que Damas avait été bombardé par des avions israéliens. Cette affirmation est fautive et dénuée de tout fondement. Le représentant de la République arabe unie vient de dire que Le Caire et d'autres localités égyptiennes avaient été bombardés aujourd'hui par des appareils israéliens. C'est une invention perfide, que je démens catégoriquement. Le fait de répandre inconsidérément de fausses accusations de ce genre ne fait qu'aggraver la situation déjà tendue au Moyen-Orient.

39. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. La table du Conseil étant déjà entièrement occupée par suite des invitations de ce soir, le représentant de la Jordanie a fort aimablement offert de céder provisoirement sa place à cette table pour permettre au représentant du Maroc d'intervenir. Je suis sensible à ce geste du représentant de la Jordanie et je prie le représentant du Maroc de prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

40. **M. BENHIMA** (Maroc) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me donner la parole et je remercie mon collègue, le représentant de la Jordanie, qui a bien voulu quitter son siège pour me permettre de faire cette brève intervention.

41. Au cours de la deuxième intervention qu'il a faite devant le Conseil, le Ministre des affaires étrangères d'Israël, rappelant la résolution que le Conseil venait de prendre et dans laquelle il lançait un appel à toutes les parties intéressées au conflit à cesser immédiatement les opérations militaires, a dit — et j'essaierai de citer ses paroles de mémoire — : nous avons entendu le délégué de l'Irak, nous avons entendu le délégué de la République arabe unie, nous avons entendu le délégué de la Syrie, mais aucun de ceux-ci n'est venu dire au Conseil que son gouvernement acceptait le cessez-le-feu. Hier matin, le représentant de la République arabe unie vous a fait parvenir, Monsieur le Président, une lettre très nette dans laquelle son gouvernement portait à votre connaissance qu'il acceptait la résolution du Conseil de sécurité et que, par conséquent, il acceptait le cessez-le-feu. Ce matin, le représentant de la Syrie en a fait autant.

42. **M. Eban** a quitté hier New York pour Londres afin de rejoindre Tel-Aviv, sans doute pour rendre compte des débats du Conseil à son gouvernement. J'ai bien peur qu'il ait agi d'une façon quelque peu cavalière en quittant le Conseil en plein débat, au moment où sa participation aurait été extrêmement intéressante par le fait même d'événements nouveaux importants que le Conseil souhaitait connaître et au sujet desquels il semblait lui-même vouloir obtenir des renseignements.

43. Ce matin, j'ai reçu des instructions directes de mon souverain pour exprimer auprès du Secrétaire général, et de vous-même, Monsieur le Président, une protestation contre le fait que, malgré l'annonce de l'acceptation du cessez-le-feu par la Jordanie, la République arabe unie et la Syrie, les forces armées terrestres d'Israël comme les forces de son

aviation continuaient de bombarder la zone nord du canal, continuaient de bombarder la Syrie. Nous assistons même à des opérations dont le rythme ne saurait être qualifié de dernière phase des opérations militaires ni prêté à des unités extrêmement lointaines qui n'auraient pas encore reçu de leur gouvernement tous les ordres nécessaires pour prendre les mesures adéquates afin de rendre le cessez-le-feu exécutoire.

44. Au contraire, nous assistons à des attaques aériennes d'une très grande intensité, avec des moyens énormes. On peut peut-être reprocher à certains de ne pas avoir connu, ou apprécié, ou évalué dans toutes leurs limites les armes dont Israël disposait. Cette surprise de l'aviation israélienne et le nombre d'avions qui ont bombardé la Syrie toute la journée peuvent remettre en cause la bonne foi que nous étions tentés d'accorder au démenti d'une aide étrangère. Cette attaque contre la Syrie aujourd'hui rappelle, toutes proportions gardées, les attaques de l'aviation nazie contre Rotterdam ou les raids aériens pendant deux jours sur la Pologne.

45. Nous avons entendu le Ministre israélien de la défense dire que, si le monde arabe s'étend du golfe Arabique à l'Atlantique, les Israéliens sont prêts à intervenir à Alger, à Tunis, à Casablanca et à occuper ces territoires. Bien entendu, les moyens de diffusion et l'appareil d'information du Gouvernement israélien, avec toutes ses répercussions à l'extérieur, sont très bien développés et une déclaration faite est démentie quelque temps plus tard, pour qu'on vienne nous opposer le démenti alors que la déclaration a été prononcée.

46. Cette attaque contre Le Caire, alors que le cessez-le-feu avait été accepté par le gouvernement, n'est pas seulement l'expression d'une volonté obstinée du Gouvernement israélien de continuer son agression, d'atteindre certains objectifs militaires, psychologiques et politiques. Nous avons entendu M. Eban parler déjà hier de la phase suivante que le Conseil devrait examiner, c'est-à-dire qu'il a considéré que l'objectif militaire est sur le point d'être atteint et que des perspectives différentes devraient être envisagées pour lui permettre de s'asseoir à une table de négociations avec tous les atouts du vainqueur total.

47. Cette persistance à continuer les hostilités avec ce rythme que je viens de signaler, avec cette puissance que je viens d'évoquer, montre peut-être que ceux qui se préparent éventuellement à un dialogue veulent mettre l'écrasement total d'un côté de la table et une puissance arrogante de l'autre. Je ne vous demande pas, Monsieur le Président, de vous substituer à ceux qui auront à résoudre ce problème s'ils estiment devoir en prendre la responsabilité et le faire. Mais je continue, quitte à me répéter, à rappeler que, si, dès le début de la crise, le Conseil avait pris la ferme décision de condamner l'agression, nous n'aurions certainement pas assisté aujourd'hui à cette persistance de toutes les formes d'activités militaires qui, après le cessez-le-feu, sont une violation systématique de la résolution du Conseil de sécurité et des décisions qui ont été prises ce matin après que des gouvernements, parties au conflit, ont fait connaître au Président du Conseil qu'ils acceptaient l'appel du Conseil demandant le cessez-le-feu.

48. M. Abba Eban a peut-être estimé qu'il n'avait guère à rester ici et que l'impunité dont il a emporté l'assurance

pouvait permettre à M. Dayan et à M. Rabin de continuer jusqu'au moment où le peuple arabe serait à genoux. Je considère la décision du président Nasser de se retirer pour permettre à d'autres responsables dans son pays de prendre des décisions nouvelles comme celle d'un homme d'Etat responsable qui a eu un grand courage de s'adresser à son peuple dans les discours que vous avez entendus. Peut-être le Gouvernement de Tel-Aviv a-t-il pensé, au moment où l'assemblée populaire égyptienne réclamait le retour du président Nasser à la présidence de la République, qu'il fallait mitrailler et écraser le peuple égyptien et la population du Caire pour avoir pris cette décision à l'égard d'un chef héroïque.

49. Ce sont tous ces aspects du problème que nous demandons au Conseil d'examiner s'il veut continuer de rechercher avec toute la lucidité nécessaire les prolongements des décisions qui ont été prises hier et ce matin. Ou bien est-ce qu'Israël, montrant une fois pour toutes la haine qu'il porte au monde arabe, veut aujourd'hui prouver au monde entier que, puisqu'il a eu les mains libres pour écraser le monde arabe, il peut faire assister une honorable assemblée à l'accomplissement de son crime dans l'impunité ?

50. Nous insistons avec la plus grande fermeté pour que le Conseil essaie de prendre une décision vigoureuse. Il s'est adressé à des pays en conflit pour arrêter le conflit. Du côté arabe, vous avez reçu une succession de décisions; du côté israélien, nous assistons à la continuation de la guerre. Le Conseil de sécurité estime-t-il que c'est là une situation dans le cadre de ses décisions, ou veut-il montrer à 13 Membres de cette organisation, à tous ceux qui ont manifesté leur sympathie et accordent leur confiance à cette organisation, que le Conseil peut être mis devant le fait accompli, une première fois, et qu'impunément l'agresseur continue son travail sans aucune réaction ?

51. C'est cette responsabilité, Monsieur le Président, que, avec tout le respect qui lui est dû, nous demandons au Conseil de prendre, car les événements risquent de nous donner des surprises comme ils nous en ont donné au début, et nous ne savons pas du tout si cette guerre, contenue à son point de suspension, ne peut pas revenir à un autre point de départ.

52. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Conseil de sécurité s'est réuni en séance d'urgence sur requête du représentant de la République arabe unie et à la demande instante de la délégation soviétique, à la suite de la nouvelle et perfide agression d'Israël contre la République arabe unie, et plus particulièrement du bombardement de sa capitale, Le Caire, d'Ismaïlia et d'autres villes. Israël poursuit, en outre, ses activités agressives contre la Syrie, en violation de la décision prise aujourd'hui par le Conseil.

53. Les communications présentées par les représentants de la République arabe unie et du Maroc et les renseignements que vient de nous donner le Secrétaire général révèlent, on ne peut plus clairement, que les forces armées israéliennes poursuivent leur agression criminelle contre les Etats arabes.

54. Il est tout à fait évident qu'Israël défie par là même les résolutions du Conseil de sécurité qui exigent un cessez-le-feu immédiat au Moyen-Orient. Israël s'est livré à de nouvelles agressions, en violation des décisions prises par le Conseil les 6 et 7 juin [résolutions 233 (1967) et 234 (1967)] et en violation aussi de l'injonction qui lui a été faite aujourd'hui par le Conseil de sécurité de mettre fin immédiatement à son agression [résolution 235 (1967)].

55. N'était-ce pas un acte de perfidie que de bombarder Le Caire au moment même où ici, au Conseil de sécurité, le représentant d'Israël s'efforçait par ses propos hypocrites d'induire en erreur les membres du Conseil, de détourner leur attention des actions criminelles perpétrées par les agresseurs israéliens au Proche-Orient ?

56. Le porte-parole de Tel-Aviv s'affligeait ici de certaines comparaisons qui ont été faites au Conseil pour décrire les agissements d'Israël.

57. Ce n'est pas seulement par les procédés dont ils usent pour accuser les victimes de l'agression, par leurs tentatives de rejeter sur celles-ci la responsabilité de leurs propres crimes, mais aussi par la tactique du *Blitzkrieg* que les dirigeants israéliens renouvellent l'expérience tragique de l'agression fasciste. C'est à juste titre qu'il est permis de dire en cet instant même que la place des meneurs actuels de l'agression israélienne est au banc des accusés d'un tribunal international analogue à celui qui, il y a une vingtaine d'années, a condamné les forfaits des principaux fauteurs de guerre, coupables de crimes contre la paix et l'humanité.

58. En vérité, l'arrogance, la perfidie et l'esprit d'aventure des actuels dirigeants israéliens ne connaissent aucune borne. Ils devraient être sévèrement châtiés, ne serait-ce que pour les crimes qu'ils ont commis aujourd'hui contre la paix et l'humanité. La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité ne peut plus laisser passer de tels actes de la part d'Israël qui bafoue tous les principes et règles du droit international, foule aux pieds la Charte de notre organisation, méprise et sabote les résolutions du Conseil de sécurité visant à la restauration et au maintien de la paix.

59. La délégation soviétique propose que le Conseil de sécurité prenne sur-le-champ des mesures décisives, énergiques et efficaces pour amener Israël à se conformer aux résolutions du Conseil. Le Conseil de sécurité doit condamner fermement Israël pour n'avoir tenu aucun compte de ses décisions. Il doit exiger d'Israël la cessation immédiate de ses activités militaires et avertir Tel-Aviv que la non-application des décisions obligatoires du Conseil de sécurité aura pour le Gouvernement israélien les conséquences les plus graves et que le Conseil de sécurité sera contraint de recourir aux pouvoirs qui lui sont reconnus par la Charte des Nations Unies dans les cas de ce genre.

60. La délégation soviétique juge indispensable d'attirer l'attention des membres du Conseil sur une déclaration en date du 10 juin 1967 (d'après l'heure de Moscou) des Gouvernements de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste de Tchécoslovaquie, de la République socialiste fédérative de Yougoslavie :

"Les gouvernements réunis ici ont examiné la situation engendrée au Proche-Orient par l'agression israélienne, résultat de la collusion de certains Etats impérialistes et en premier lieu des Etats-Unis d'Amérique contre les Etats arabes. Les participants à cette réunion ont échangé des vues sur les mesures à prendre pour mettre fin à l'agression et prévenir ses conséquences dangereuses pour la paix mondiale.

"Les participants à cette réunion estiment nécessaire de tirer les conclusions qui s'imposent devant le refus d'Israël de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de mettre fin à ses activités militaires contre les Etats arabes. Il est à redouter que les forces israéliennes ne mettent à profit l'occupation de territoires arabes pour y rétablir un régime colonial étranger.

"Le 9 juin, en dépit du cessez-le-feu décrété par le Gouvernement syrien, les forces israéliennes ne continuaient pas moins à lancer de nouvelles attaques contre les positions syriennes, à bombarder de façon barbare les villes de ce pays.

"Luttant contre l'impérialisme, combattant pour leur liberté, leur indépendance, leur intégrité territoriale, leur droit inaliénable et souverain de décider de toutes les questions de leur vie intérieure et de leur politique étrangère, les nations arabes défendent une juste cause. Les peuples des pays socialistes se rangent entièrement à leurs côtés.

"Au cours de ces dernières années, les peuples de la République arabe unie et de plusieurs autres pays arabes sont parvenus à conquérir leur liberté et à accéder à l'indépendance nationale, victoires glorieuses qui font date dans l'histoire. Ils ont accompli d'importantes réformes sociales au profit des classes laborieuses.

"Nous exprimons la conviction que ces conquêtes seront préservées et les régimes progressistes renforcés, en dépit des obstacles que les peuples arabes rencontrent sur leur voie.

"En ces heures difficiles que connaissent les Etats de l'Orient arabe, les pays socialistes proclament qu'ils sont tous pleinement solidaires de leur juste lutte et qu'ils leur fourniront leur aide pour repousser l'agression et défendre leur indépendance nationale ainsi que leur intégrité territoriale.

"Les Etats participant à la réunion exigent qu'Israël mette immédiatement un terme à ses activités militaires contre les Etats arabes voisins, qu'il retire ses troupes de ces territoires et les ramène en deçà de la ligne d'armistice.

"Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de condamner l'agresseur. Si le Conseil de sécurité ne prend pas les mesures qui s'imposent, toute la responsabilité retombera sur les Etats qui ne se seront pas acquittés de leur devoir de membres du Conseil.

"Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que toutes les forces pacifiques et progressistes, que tous ceux



qui ont à coeur la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples agissent de façon résolue et concertée.

“Si le Gouvernement d’Israël ne met pas fin à l’agression et ne ramène pas ses troupes en deçà de la ligne d’armistice, les signataires de la présente déclaration feront tout le nécessaire pour aider les peuples des pays arabes à repousser résolument l’agresseur, à défendre leurs droits légitimes, à éteindre le foyer de la guerre au Proche-Orient et à rétablir la paix dans cette région.

“La juste lutte des peuples arabes triomphera.”

61. Le **PRESIDENT** (*traduit de l’anglais*) : La parole est au représentant de la Syrie.

62. Voudriez-vous faire silence dans la salle, s’il vous plaît ?

63. **M. TOMEH** (Syrie) [*traduit de l’anglais*] : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d’avoir bien voulu prier le public plutôt agité des galeries d’observer le silence. Nous savons quand ce public devient silencieux et quand il devient bruyant. Cela saute aux yeux de chacun.

64. Ce matin, lorsque la discussion a commencé, au début d’une séance assez longue et pénible qui n’a pas duré moins de quatre heures, il est une chose qui devait devenir évidente : c’est que la séance avait été retardée de deux heures uniquement par suite de la tactique et des manoeuvres auxquelles s’était livré le représentant d’Israël dans le but de la faire durer plus longtemps et de donner ainsi aux forces israéliennes qui opéraient en territoire syrien le temps d’atteindre leurs objectifs et d’arriver à leurs fins – objectifs agressifs et fins agressives, aurais-je dû dire.

65. Il serait fastidieux de rappeler tous les détails de ces discussions; toujours est-il que le représentant d’Israël a avancé un argument après l’autre – posant des conditions à son acceptation ou à celle de son gouvernement, insistant sur les mots “acceptation mutuelle” qui figurent dans la résolution [235 (1967)] et ainsi de suite – jusqu’au moment où, cette succession d’arguments fallacieux ayant fait long feu, nous nous sommes contentés de taxer son argumentation de “casuistique”; “sophistique” était trop faible; le mot final a été “dérisoire” – terme d’ailleurs inadéquat, car bien en deçà de la réalité.

66. Mais passons aux questions précises. Le Secrétaire général a donné lecture des deux lettres que je lui ai adressées au nom de mon gouvernement [*par. 20 et 22 ci-dessus*] ainsi que de la réponse qui lui avait été communiquée par le représentant d’Israël [*par. 21 ci-dessus*]. Cette dernière contient un point essentiel et crucial qui mérite l’attention : les Israéliens cesseront de tirer, disaient-ils, sauf pour des mesures de légitime défense.

67. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais poser les questions suivantes, fondées sur le contenu de mes deux lettres au Secrétaire général. Des tanks et des blindés israéliens, disions-nous, sont toujours massés en territoire syrien en vue de nouvelles offensives et attaques. Est-ce là une mesure de légitime défense ? Mesure de légitime défense, le survol du territoire syrien par des

avions israéliens, qui se poursuit encore à l’heure qu’il est ? Et les parachutistes lâchés par des hélicoptères israéliens derrière les lignes syriennes pour des opérations de sabotage, cela représente-t-il aussi des mesures de légitime défense ?

68. Les membres du Conseil n’ont qu’à reprendre un par un les points mentionnés dans ma lettre pour constater qu’il ne s’agit pas de mesures de légitime défense, mais d’actes d’agression clairs et nets. L’armée israélienne se trouve en territoire syrien. Certes, elle se heurte à une forte résistance. Il n’en demeure pas moins qu’Israël a attaqué, et le seul fait que des forces israéliennes se trouvent sur notre territoire et que l’aviation israélienne survole la Syrie prouve d’une manière évidente et tangible qu’Israël attaque et continue d’attaquer. Le passage disant que les Israéliens ne tireront pas sauf en cas de légitime défense est une affirmation absolument fautive et captieuse que cet auguste et respectable conseil ne devrait pas admettre.

69. Le représentant d’Israël a mentionné un certain nombre de villages et d’agglomérations attaqués qui, à en croire ses allégations, seraient sous le feu des positions syriennes. Cette action se déroule dans la zone démilitarisée et non en territoire israélien. Elle constitue une mesure purement défensive qui n’a été prise qu’à la suite de l’attaque préméditée et massive lancée aujourd’hui par Israël contre la Syrie.

70. J’ai ici une dépêche de l’United Press International, en date d’aujourd’hui et provenant de Jérusalem. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais en donner lecture. En voici le texte :

“Selon un rapport des Nations Unies, les forces israéliennes ont pénétré de 15 miles à l’intérieur de la Syrie vers la ville de Kuneitra située à 40 miles seulement au sud de Damas sur la grand-route menant à la capitale. Une source militaire israélienne bien informée de Jérusalem a déclaré que l’on croyait que les Israéliens avaient atteint la banlieue de Damas.”

La dépêche poursuit :

“Les forces israéliennes ont accueilli la chute de Nasser sans surprise et ont clairement indiqué que l’avance sur Damas était destinée à renverser le parti socialiste de gauche Ba’ath qu’Israël rend responsable du déclenchement de toute la crise du Moyen-Orient. Des appels radiophoniques israéliens ont invité les Syriens à se soulever contre le Gouvernement syrien.”

Voilà le véritable but de l’attaque massive lancée par les Israéliens contre la Syrie.

71. Voici, d’autre part, la transcription d’une nouvelle communication téléphonique que je viens de recevoir de Damas :

“Des colonnes de tanks et de véhicules blindés de l’armée israélienne sont maintenant entrées en territoire syrien près de la ville de Masaba.”

72. Laissons de côté, pour le moment, la raison de l’attaque israélienne. Il reste tous ces points que j’ai

mentionnés : le survol de villes et de cités syriennes par l'aviation israélienne — et, à ce propos, Damas a bel et bien été bombardé et ce que le représentant d'Israël a dit est absolument faux —, les concentrations de blindés et ce que je viens de dire au sujet de l'entrée de colonnes de voitures blindées et de tanks en territoire syrien.

73. Quelle est la raison de toutes ces opérations ? S'agit-il donc de mesures de légitime défense ? Non. L'intention est claire. Et c'est une source de Jérusalem qui le dit : le but est de renverser le régime syrien que les autorités israéliennes détestent si cordialement.

74. Nous l'avons dit et redit — et je n'hésite pas à le répéter ici : Israël agit au nom de puissances impérialistes dont les intérêts dans la région ne sauraient être sauvegardés tant que l'inébranlable régime syrien, qu'on a vu combattre les intérêts acquis de l'impérialisme, n'aura pas été renversé. Mais nous n'avons pas peur de nous défendre contre des forces écrasantes qui ne sont certes pas uniquement israéliennes, équipées qu'elles sont des tout derniers modèles d'armements en provenance de pays que l'on ne connaît que trop bien.

75. Au contraire, c'est pour nous un honneur. Parce que ce combat, c'est celui du tiers monde, celui des mouvements de libération d'Asie et d'Afrique. La République arabe unie a livré sa bataille. Le cas de la Jordanie — où 15 000 civils et militaires ont été massacrés par les criminels de guerre israéliens — illustre bien le fait que nous combattons pour le tiers monde.

76. En terminant, je tiens encore une fois à insister ici sur la gravité de la situation. Si cette guerre s'amplifie, si l'agression israélienne n'est pas arrêtée, et arrêtée immédiatement, si les mensonges, les duperies et les hypocrisies d'Israël ne sont pas dénoncés, ce n'est pas seulement la Syrie, ce n'est pas seulement le monde arabe, ce n'est pas seulement le Moyen-Orient qui seront menacés par la guerre; et les Israéliens seront seuls responsables de la conflagration qui s'ensuivra. Je crois que nous en avons assez dit sur les faits. Le Conseil les a sous les yeux. C'est à lui, maintenant, de prendre la décision qui s'impose : arrêter l'agresseur et condamner son agression.

77. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

78. **M. RAFAEL** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Le Conseil vient d'entendre une belle série d'allégations contraires à la vérité et de pures inventions. Je vais essayer de les reprendre une par une.

79. Le représentant du Maroc a attribué au général Dayan, ministre de la défense d'Israël, une déclaration selon laquelle, si j'ai bien compris, Israël aurait l'intention d'occuper un territoire allant de la Tunisie jusqu'aux confins du monde arabe. Je défie le représentant du Maroc de produire sur-le-champ la preuve de ce qu'il avance et de la montrer au Conseil. Cette déclaration n'a jamais existé et ne saurait exister. Il ne devrait pas venir ici alléguer des absurdités. Qu'il apporte sa preuve.

80. Le représentant du Maroc est revenu sur les prétendus bombardements du Caire et d'autres localités égyptiennes.

J'ai démenti ces affirmations que j'ai qualifiées d'inventions malveillantes. J'ai maintenant sous les yeux un certain nombre de dépêches d'agences de presse, dont vous me permettrez de donner lecture. Celle-ci vient de l'agence France-Presse au Caire :

“Les raids aériens au Caire ont cessé à 18 h 15. Raids israéliens au Caire ou raids simulés de l'aviation égyptienne ? Personne n'est capable de répondre au Caire actuellement. Les avions avaient leurs feux de position allumés. Les sirènes ont retenti<sup>2</sup>.”

81. Et voici une dépêche de l'United Press International :

“Les correspondants d'UPI indiquent que des batteries antiaériennes égyptiennes ont tiré, mais ils disent qu'ils n'ont pu entendre aucune bombe tomber sur la capitale.”

82. J'ai encore devant moi le message suivant de l'Associated Press, qui est, je crois, particulièrement révélateur et qui explique peut-être cette histoire de prétendus bombardements israéliens :

“La police et des soldats ont lancé des grenades en l'air, vendredi soir, pour faire reculer la foule de manifestants qui marchaient sur le quartier sud du Caire, et un violent barrage antiaérien a illuminé le ciel. Le Ministère égyptien de l'information a fait savoir qu'un raid était en cours. Cependant, on n'a vu aucun avion dans le ciel et aucune bombe n'était tombée au Caire à 23 h 30.”

Voilà, je pense, le mot de l'énigme.

83. Le représentant du Maroc aurait relevé certaines inexactitudes dans les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères de mon pays au sujet de la position des gouvernements arabes à l'égard de la résolution relative au cessez-le-feu. Si j'ai bien compris M. Benhima, le Ministre israélien des affaires étrangères aurait déclaré, après l'annonce de l'acceptation de la résolution par la République arabe unie :

“Depuis que la résolution sur un cessez-le-feu a été adoptée hier soir par le Conseil, nous avons entendu ici des déclarations des représentants de la Syrie, de l'Irak et de la République arabe unie. J'ai écouté et étudié chacune des paroles qu'ils ont prononcées, mais je n'ai pas pu relever dans leurs déclarations une seule phrase dans le genre de celle-ci : “Nous, la Syrie, nous, l'Irak, nous, la République arabe unie, nous acceptons la résolution de cessez-le-feu et nous nous en félicitons.” [1350<sup>ème</sup> séance, par. 46.]

Cette déclaration a été faite par le Ministre des affaires étrangères d'Israël le mercredi 7 juin 1967, à la 1350<sup>ème</sup> séance du Conseil qui a commencé à 14 h 20 et est reproduite dans le compte rendu sténographique de cette séance.

84. Le lendemain, jeudi 8 juin 1967, le Secrétaire général a annoncé au Conseil :

“Je viens de recevoir de M. El Kony, représentant permanent de la République arabe unie auprès de

<sup>2</sup> Cité en français par l'orateur.

l'Organisation des Nations Unies, la communication suivante, en date du 8 juin 1967." [1351<sup>ème</sup> séance, par. 31.]

Cette communication déclare que l'Égypte a décidé d'accepter les résolutions relatives au cessez-le-feu, à condition que l'autre partie cesse le feu. La déclaration du Secrétaire général figure dans le compte rendu sténographique de la 1351<sup>ème</sup> séance du Conseil. Je ne mentionne pas ce fait par mesquinerie, mais simplement pour montrer l'inexactitude des déclarations faites ici par des représentants arabes.

85. Le représentant de la Syrie a fait des allégations insensées au sujet de massacres en Jordanie. Je leur oppose un démenti catégorique. Il n'a aucune preuve de ce qu'il avance. Il cherche à enflammer les passions. L'occasion s'offrira bientôt de démontrer la fausseté de ses déclarations.

86. Ce qui est toutefois plus intéressant, c'est l'aveu du représentant de la Syrie que des forces syriennes ont bombardé et bombardent encore des villages en Israël. Ce bombardement a commencé hier après-midi, il s'est poursuivi toute la nuit et continue toujours à l'heure qu'il est. J'ai fait part au Conseil de l'importance des pertes en vies humaines et des dommages matériels causés par ces bombardements d'artillerie aux villages et à la population civile d'Israël.

87. Je tiens à répéter qu'aucun avion israélien n'a bombardé ou ne bombarde Damas. Je démens non moins catégoriquement que des forces israéliennes avancent en direction de Damas. Les opérations israéliennes qui ont commencé aujourd'hui avaient pour objet, comme je l'ai dit au Conseil cet après-midi [1352<sup>ème</sup> séance] et comme j'en ai informé le Président du Conseil de sécurité de très bonne heure ce matin, de réduire au silence des positions d'artillerie syriennes qui bombardaient des villages israéliens. C'est la tâche qu'ont entreprise les forces israéliennes.

88. Encore une fois, j'affirme que l'ordre a été donné aux forces israéliennes de cesser les hostilités et de n'agir qu'en cas de légitime défense.

89. Monsieur le Président, je voudrais parler de quelque chose de plus grave. Je pensais qu'après mon intervention précédente le représentant de l'Union soviétique se serait senti moralement obligé ou peut-être incité à reconsidérer ce qu'il a dit d'Israël et notamment l'infâme comparaison qu'il a faite d'Israël avec l'Allemagne d'Hitler. A présent, je veux simplement dire au représentant de l'Union soviétique que je revois encore la séance au cours de laquelle l'un de ses illustres prédécesseurs soutenait aux Nations Unies, avec moins de venin mais tout autant de violence, l'accusation de son gouvernement selon laquelle Israël était impliqué dans un complot de médecins visant à empoisonner des dirigeants soviétiques. Je me rappelle très bien aussi que, un moment après, le Gouvernement soviétique décidait de retirer cette accusation monstrueuse. Je veux espérer qu'il en sera de même aujourd'hui et que le Gouvernement soviétique retirera les accusations calomnieuses qu'il formule actuellement contre le Gouvernement d'Israël.

90. Le représentant soviétique vient de nous faire entendre la plus infâme des menaces, celle d'anéantir Israël. Cela me

rappelle le langage précédant les événements qui aboutirent aux procès de Nuremberg.

91. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : La déclaration que je vais faire est étayée de toute l'autorité de mon gouvernement.

92. Le Conseil de sécurité a adopté, avec le plein appui des Etats-Unis, trois résolutions demandant et exigeant un cessez-le-feu inconditionnel entre Israël et les Etats arabes. Les Etats-Unis attachent la plus grande importance à ce qu'Israël et les pays arabes intéressés se conforment à la lettre et à l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité. Il y a eu trop de sang versé, trop de victimes; il faut absolument que cette guerre prenne fin et que tous les gouvernements impliqués dans le conflit se remettent à la tâche urgente du rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

93. La politique de mon gouvernement à l'égard de cette situation a été énoncée en termes prophétiques par le Président des Etats-Unis le 23 mai 1967. Cette politique demeure celle de notre gouvernement, comme je l'ai indiqué en soumettant, hier, notre projet de résolution à l'examen du Conseil. J'ai dit à cette occasion :

"Je voudrais ajouter, au nom des Etats-Unis, que notre opinion sur ces nombreux problèmes a été exprimée à maintes reprises et n'a pas changé." [1351<sup>ème</sup> séance, par. 23.]

94. Peut-être est-il nécessaire de rappeler ce qu'a dit le Président des Etats-Unis le 23 mai 1967. Je cite :

"Le Gouvernement des Etats-Unis est vivement préoccupé, en particulier, par trois aspects virtuellement explosifs de l'affrontement actuel.

"Premièrement, nous déplorons que les conventions d'armistice général n'aient pu empêcher des actes bellicieux à partir du territoire d'un gouvernement contre un autre gouvernement ou contre des civils ou un territoire contrôlé par un autre gouvernement.

"Deuxièmement, nous sommes consternés du retrait hâtif de la Force d'urgence des Nations Unies de Gaza et du Sinaï après plus de 10 ans de services fermes et efficaces pour le maintien de la paix... Nous continuons de considérer la présence des Nations Unies dans la région comme un facteur d'importance fondamentale et nous appuierons son maintien avec toute la vigueur possible.

"Troisièmement, nous déplorons l'accumulation récente de forces militaires et croyons qu'il est urgent et important de réduire les concentrations de troupes. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport au Conseil, le statut de zones sensibles telles que la bande de Gaza et le golfe d'Akaba est un aspect particulièrement important de la situation."

Rien ne pouvait être plus précis que la déclaration du Président des Etats-Unis traitant de cette situation.

95. Le Président a ensuite exposé la politique de notre gouvernement, une politique qui n'a pas varié depuis 20

ans. Il l'a fait en termes explicites, et sa déclaration n'a pas trouvé, auprès d'autres gouvernements, l'écho grâce auquel ce conflit aurait pu être évité. Il a déclaré :

"A tous les dirigeants de toutes les nations du Proche-Orient, je tiens à dire ce que trois présidents ont dit avant moi : à savoir que les Etats-Unis ont pris l'engagement ferme d'appuyer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de toutes les nations de la région.

"Les Etats-Unis sont vigoureusement opposés à l'agression commise par un pays quelconque dans cette région, sous quelque forme que ce soit, franche ou clandestine. Telle a été la politique des Etats-Unis énoncée par quatre présidents — le président Truman, le président Eisenhower, le président Kennedy et moi-même — ainsi que la politique de nos deux partis politiques.

"Les Etats-Unis se sont constamment efforcés d'entretenir de bonnes relations avec tous les Etats du Proche-Orient. Il est regrettable que cela n'ait pas toujours été possible, mais nous avons la conviction que nos divergences de vues avec certains Etats de cette région et les divergences qu'ils ont entre eux doivent pouvoir être résolues pacifiquement et conformément à la pratique internationale acceptée."

96. Ces paroles n'ont pas été écoutées à l'époque, et les efforts que nous avons faits pour que leur portée soit reconnue de tous n'ont pas trouvé d'écho dans ce conseil. Ils ont été contrecarrés par certains de ses membres. Mais, en présentant, hier encore, au Conseil de sécurité un projet de résolution, j'ai signalé qu'il était essentiel, pour obtenir la paix dans cette région, d'admettre que notre "objectif doit être une décision des puissances belligérantes de vivre dans la paix et d'établir des rapports normaux, ainsi que le stipule la Charte des Nations Unies" [1351<sup>ème</sup> séance, par. 21]. Je disais aussi : "Notre objet est de permettre que l'on s'oriente vers le règlement définitif de toutes les questions encore en suspens entre les parties, règlement que les Nations Unies envisageaient il y a près de 20 ans." [Ibid.]

97. Nous avons eu un long débat. Nous avons entendu des accusations, des contre-accusations et les déclarations des parties intéressées. Et quelle est à présent la situation au Conseil de sécurité ? Etant donné qu'il n'y a pas de mécanisme efficace des Nations Unies dans cette région, que l'efficacité de ce mécanisme a été affaiblie par les événements que nous connaissons tous, aucun de nous ne peut, à l'heure qu'il est, dans l'exercice du pouvoir quasi judiciaire de ce conseil, tirer une conclusion des déclarations contradictoires qui ont été faites.

98. Il y a deux choses dont personne, de bonne foi, ne peut nier la nécessité impérieuse. La première, à supposer qu'elle soit réalisable au sein de ce conseil et que l'on veuille bien cesser de faire de l'obstruction, est une enquête impartiale, par le Secrétaire général, au sujet des allégations concernant la violation des ordres de cessez-le-feu dont toutes les parties qui ont pris la parole ici — Israël, la République arabe unie, la Jordanie et la Syrie — ont fait état; une enquête effectuée au moyen d'un dispositif approprié permettant de constater dans quelle mesure les

ordres ont été respectés dans la région. A défaut d'un tel dispositif, il est évident qu'aucun organisme appelé à juger des accusations et des déclarations contradictoires qui se sont succédé ici ne serait en mesure de se prononcer.

99. La deuxième chose dont nous avons absolument besoin est un mécanisme approprié dont le Secrétaire général pourrait disposer pour mettre à exécution les résolutions relatives au cessez-le-feu adoptées par le Conseil.

100. Actuellement, ces deux éléments font défaut; or, ils sont l'un et l'autre indispensables si nous voulons pouvoir accomplir la tâche qui incombe à ce conseil, et l'accomplir en nous fondant non pas sur l'une ou l'autre des versions des différentes parties, mais sur des faits impartialement et objectivement établis par l'instrument le plus impartial que nous possédions, à savoir le Secrétaire général des Nations Unies.

101. Mon pays appuiera ces deux propositions. Il était prêt à les appuyer tout au long de ce débat, afin que tous nos efforts puissent servir au maintien de la paix dans cette région.

102. Je fais donc ces propositions au Conseil pour qu'il soit en mesure d'agir — non pas sur la base de notre adhésion unilatérale à un point de vue, mais bien en se fondant sur des faits établis, de nature à satisfaire tout homme juste et en tenant compte également de ce qui doit réellement être fait dans une situation aussi complexe.

103. Le Secrétaire général ne possède pas les instruments qui lui permettraient de faire appliquer une résolution relative au cessez-le-feu, et en conséquence nous nous trouvons, comme dans d'autres circonstances, devant des accusations et contre-accusations, des allégations de violations du cessez-le-feu dont nous, qui siégeons ici à New York, à des milliers de kilomètres du terrain, sommes incapables d'apprécier l'exactitude.

104. En définitive, je dirai que ni les débats ni les accusations dans cette enceinte ne résoudreont le problème. Ce qui permettra de le résoudre, c'est, en premier lieu, la vérification des faits et, en second lieu, les mesures prises sur place par le dispositif des Nations Unies pour s'assurer que le cessez-le-feu est réellement appliqué. C'est cette double manière de procéder que nous devons adopter.

105. Telle est l'opinion de mon gouvernement. Je la transmets aux membres du Conseil de sécurité.

106. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Syrie; je lui donne la parole.

107. M. TOMEH (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je me bornerai à répondre aux déclarations faites par le représentant d'Israël en réponse aux questions que j'avais soulevées.

108. Il a dit tout d'abord que j'avais reconnu que des forces syriennes avaient bombardé des villages en territoire israélien. Ce n'est pas vrai. Je n'ai pas dit cela. Je m'en tiens à la déclaration que j'ai faite ce matin, à savoir que nous avons accepté le cessez-le-feu et télégraphié au Secrétaire

général, et qu'il a reçu notre réponse hier soir à 0 h 36. Les forces syriennes avaient déjà observé le cessez-le-feu durant une heure entière lorsqu'un tir de barrage a commencé, d'abord dans la zone démilitarisée et ensuite, sur une très grande étendue, le long de la ligne de démarcation entre la Syrie et Israël.

109. Le représentant d'Israël a dit que les opérations contre la Syrie qui ont commencé aujourd'hui étaient destinées à réduire au silence les canons syriens. Mais quel rapport y a-t-il entre cette explication et les opérations que j'ai décrites, qui vont beaucoup plus loin qu'une action visant à "réduire au silence les canons syriens et les positions syriennes" ?

110. Troisièmement, le représentant d'Israël, a, en fait, répondu à deux questions. En premier lieu, il a réaffirmé que l'aviation israélienne n'avait pas bombardé Damas. Mais il n'a pas nié que des avions israéliens survolaient Damas.

111. Dans mes deux lettres au Secrétaire général, j'ai soulevé d'autres questions et touché d'autres points. Je dois les rappeler : "1. Les forces aériennes israéliennes ont bombardé les villages d'Al-Yaquteh et de Al-Ouyun, près de la ville de Fiq, en territoire syrien." [Par. 22 ci-dessus.]

112. Au moment de ma communication téléphonique avec Damas, à 18 h 15 (heure de New York), les avions militaires israéliens survolaient toujours le territoire syrien. A cela le représentant d'Israël n'a pas répondu. Pas plus qu'il n'a répondu sur le point suivant : à savoir que les forces israéliennes continuent de tirer sur la population civile à Baniyas, qui se trouve en territoire syrien, près du secteur nord de la ligne d'armistice. Et il n'a pas nié le fait que de longues colonnes de blindés avaient déjà pénétré profondément en territoire syrien et se concentraient en vue d'une offensive.

113. Evidemment, dans la variété des réponses qu'il a données, il a essayé d'éluder toutes ces questions et tous ces faits. Il n'a pas non plus démenti l'information de l'United Press International en provenance de Jérusalem, signalant que la radio israélienne appelle les Syriens à se soulever contre leur gouvernement.

114. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous attendons toujours la réponse. Il reste aussi ce fait que j'ai spécifié : l'entrée massive en Syrie de tanks israéliens par le village de Massadeh. Je suis sûr que le représentant du Royaume-Uni, qui est à ma gauche, et qui connaît si bien la Syrie, sait exactement où se trouve l'endroit précis par lequel les tanks israéliens pénètrent en territoire syrien. Le représentant d'Israël nous dira-t-il si cela est exact ou non ?

115. Et, pendant que nous discutons sur ce sujet, je ne voudrais pas conclure sans me référer à l'intervention du représentant des Etats-Unis à propos de l'absence et de l'inexistence d'un mécanisme des Nations Unies. Il y a, pourtant, une Commission mixte d'armistice israélo-syrienne qui est censée exister et fonctionner. Les faits ne pourraient-ils pas être vérifiés par l'entremise de ce dispositif ? De même, il y a une Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne. En somme, si j'ai bien compris le sens de l'intervention de M. Goldberg, tout ce que nous avons rapporté au Conseil aujourd'hui doit être mis en doute.

116. Monsieur le Président, pourquoi vous ai-je appelé et tiré du sommeil ce matin à 5 h 30 ? Etais-je la proie d'un rêve fantasmagorique ou en communication avec Damas qui m'informait de tous ces faits que je vous ai fait connaître ? Et vous avez eu l'amabilité de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité. Non, ce n'est sûrement pas un rêve que nous vivons, ce sont bien des faits. Je déclare que des forces israéliennes sont entrées en territoire syrien de la manière que j'ai rapportée avec précision et en détail. Le représentant d'Israël ne l'a pas démenti, en dépit de toutes les phrases et formules qu'il nous a fait entendre.

117. Mais j'estime qu'il est de mon devoir, Monsieur le Président, d'insister une fois encore auprès de vous et auprès du Conseil sur le fait que la situation est très grave et qu'elle doit être traitée avec tout le sérieux qu'elle mérite.

118. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Jordanie, à qui je donne maintenant la parole.

119. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais avant tout exprimer mes remerciements à mon ami et collègue M. Fedorenko, car c'est grâce à lui que je participe en ce moment à un débat qui intéresse directement mon gouvernement.

120. J'ai écouté avec intérêt la déclaration que vient de faire le juge Goldberg des Etats-Unis. J'ai été étonné de l'entendre parler d'une enquête impartiale sur l'application des ordres de cessez-le-feu, qui serait menée par le Secrétaire général à l'aide d'un mécanisme approprié. J'en ai été étonné parce que j'espérais — apparemment contre tout espoir — que le juge Goldberg commencerait par le commencement. J'espérais qu'il demanderait au Conseil d'établir les faits relatifs à l'agression. Qui a commis l'acte d'agression que le Conseil examine en ce moment ? Qui a envahi des territoires et occupé des villes et des villages, détruit des bâtiments et tué des êtres humains ?

121. A mon sens, c'est par là que le Conseil devait commencer. Si l'on a l'intention de détourner l'ensemble de la question pour aboutir à une enquête sur le point de savoir qui a violé la résolution relative au cessez-le-feu adoptée par le Conseil, je crains que ce ne soit déplorable pour le Conseil de sécurité, cet organe créé en vue de maintenir la paix, d'aider à établir une atmosphère pacifique, de condamner l'agresseur et d'appliquer un chapitre de la grande Charte des Nations Unies.

122. J'espérais que le juge érudit, le juriste qu'est M. Goldberg, était venu ici en tant que représentant d'un grand Membre des Nations Unies, d'un Membre responsable — et je dirai avec lui, car ce sont ses propres paroles, "plus grande est la puissance, plus grande est la responsabilité" [1342<sup>ème</sup> séance, par. 13] — pour s'attaquer au coeur du problème. Mais le juge Goldberg n'a pas abordé le coeur du problème, qui est l'acte de guerre commis contre mon gouvernement, contre mon peuple, contre les civils innocents de la Jordanie.

123. Il y a autre chose. J'entends constamment répéter que le Gouvernement des Etats-Unis s'est engagé à protéger l'intégrité territoriale de toutes les nations. "Toutes les

nations”, je ne cesse d’entendre ces mots. Mais quand la Jordanie a été envahie, quand près de la moitié de son territoire a été conquis et que des milliers de personnes ont été tuées, je n’ai plus entendu parler de cet engagement, sauf dans un discours prononcé devant ce conseil, où revenait encore la même déclaration : nous nous sommes engagés envers tous les membres du Moyen-Orient, envers toutes les nations du Moyen-Orient.

124. Il me coûte infiniment de dire cela. Nous sommes un pays ami des Etats-Unis. Nous devons ménager la susceptibilité d’une grande puissance parce que nous sommes un des petits Membres de cette organisation. Nous devons choisir nos mots avec soin parce que nous avons besoin de l’appui de toutes les grandes puissances. Mais ce qui se passe ne peut être défini ni qualifié en termes aimables.

125. Nous sommes victimes d’un crime, d’un crime de guerre. Nous aurions cru que les petits pays parmi les Membres des Nations Unies auraient l’appui des grandes puissances, justement parce qu’elles sont grandes, fortes, qu’elles peuvent se permettre de jouer un rôle objectif, un rôle dicté non pas par les pressions politiques des années d’élection, mais bien plutôt par les valeurs fondamentales des grandes puissances, par celles du peuple américain en particulier, par son grand héritage et ses grandes traditions.

126. Je regrette d’avoir à le dire, mais nous n’avons pas encore entendu parler de mesures efficaces, d’abord pour condamner l’agresseur, ensuite pour demander son retrait immédiat, et enfin pour invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

127. Le *PRESIDENT (traduit de l’anglais)* : Avant de donner la parole à l’orateur suivant, le représentant d’Israël, je tiens à demander à l’auditoire de bien vouloir rester silencieux. Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

128. M. RAFAEL (Israël) [*traduit de l’anglais*] : Dans le récit qu’il a donné des événements, le représentant de la Syrie a omis un fait, peu important pour lui peut-être, mais décisif pour l’ensemble de l’histoire. La Syrie a-t-elle déclaré la guerre à Israël, oui ou non ? La question est là. Qu’il y réponde clairement et sans équivoque.

129. C’est la Syrie qui a commencé la guerre contre Israël. On a beaucoup parlé d’agression et d’agresseurs. J’ai sous les yeux l’article d’un très éminent et réputé juriste, René Cassin; il me remet en mémoire un certain nombre de faits extrêmement importants qui ont trait à la prise de position de divers gouvernements sur la question de l’agression. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais lire en français quelques extraits de cet article, qui a paru dans *le Monde* du 3 juin 1967 :

“Le 3 janvier 1952, devant la Sixième Commission de l’Assemblée générale des Nations Unies, la délégation soviétique en a présenté . . . six cas dont quatre d’agression armée. D’après les deux autres, est Etat agresseur “celui qui aura établi le blocus naval des côtes ou des ports d’un autre Etat” ou “celui qui aura donné appui à des bandes armées, qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d’un autre Etat, ou refusé, malgré la

demande de l’Etat envahi, de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes armées de toute aide ou protection”.

“Mais le 3 octobre 1957 . . . la délégation soviétique . . . a déclaré notamment : “Sera reconnu coupable d’agression économique l’Etat qui, le premier, aura pris des mesures de pression économique portant atteinte à la souveraineté d’un autre Etat et à son indépendance économique et mettant en danger la vie économique de cet Etat.”

“Le 14 octobre 1957, la délégation syrienne a donné une définition mixte de l’agression avec une partie générale et une partie énumérative, dans laquelle ne sont oubliés ni le blocus ni la “tolérance à des organisations pour utiliser le territoire comme base d’opérations au point de départ en vue d’incursions”.

130. Certains actes sont commis contre Israël depuis bien des années, et le blocus a été établi et imposé par l’Egypte dans le golfe d’Akaba le 22 mai 1967. De toute évidence, il s’agissait là d’un acte d’agression, d’après la définition donnée par les délégations soviétique et syrienne elles-mêmes.

131. Le *PRESIDENT (traduit de l’anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Syrie.

132. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l’anglais*] : Le représentant d’Israël a posé une question : la Syrie a-t-elle déclaré la guerre à Israël ? La Syrie a-t-elle commencé la guerre contre Israël, oui ou non ? Je vais y répondre.

133. Non, la Syrie n’a pas déclaré la guerre à Israël. Depuis que la crise a éclaté au Moyen-Orient, la Syrie et tous les autres Etats arabes sont venus assister à ce conseil. Et ils ont déclaré – comme le montrent les procès-verbaux : “Nous n’attaquerons pas Israël; nous riposterons si nous sommes attaqués.”

134. Quand les historiens de la crise actuelle étudieront cette période, ils verront que les Etats arabes ont été, hélas ! délibérément induits en erreur, qu’ils ont été amenés à croire qu’Israël n’attaquerait pas. Je citerai un cas à titre d’exemple. Un soir, pendant la crise – je ne me rappelle plus la date exacte, mais c’était entre 17 et 18 heures, alors que le Secrétaire général donnait une réception d’adieu en l’honneur de l’ambassadeur de Tunisie –, le Sous-Secrétaire, M. Ralph Bunche, m’a dit officiellement, de la part du Secrétaire général, que le représentant d’Israël lui avait déclaré que son pays n’attaquerait ni la République arabe unie ni la Syrie. M. Bunche m’a ensuite demandé de transmettre ce renseignement à mon gouvernement, et il a prié le représentant de la République arabe unie d’en faire autant de son côté. Bien entendu, nous ne pouvions qu’ajouter foi à ce que nous avait dit le Sous-Secrétaire des Nations Unies et nous avons transmis ces renseignements. Et, à mesure que les nouvelles se font jour, nous apprenons – ce n’est d’ailleurs pas un secret – que des représentants de puissances occidentales dans nos capitales avaient clairement laissé entendre à nos autorités qu’Israël n’attaquerait ni la République arabe unie ni la Syrie.

3 Cité en français par l’orateur.

135. Mais la question se pose maintenant de savoir qui a attaqué. En toute honnêteté, en toute équité, je vous demande, Monsieur le Président, à vous et à tous les membres du Conseil, qui a attaqué la République arabe unie ? Les Israéliens l'ont admis eux-mêmes en déclarant : "Nous avons attaqué parce que nous savions qu'ils avaient l'intention d'attaquer." Ni la République arabe unie ni la République arabe syrienne n'ont déclenché d'attaque.

136. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui concorde en tout point avec celle que prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, dont voici le texte :

"Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales."

137. Ce qui a eu lieu entre la République arabe unie et la République arabe syrienne est donc parfaitement conforme à la Charte. Il existe entre les deux pays un pacte de défense mutuelle, et le 7 avril — comme je n'ai cessé de le répéter — la République arabe syrienne a été attaquée. Israël a menacé d'attaquer la Syrie au bon moment. A l'appel de la Syrie, le pacte de défense mutuelle est entré en application, mais il n'y a jamais eu de déclaration d'une guerre déclenchée par la Syrie contre Israël; il y a eu l'application d'un pacte de défense mutuelle, conformément à l'Article 51 de la Charte.

138. Le représentant d'Israël a cité Cassin, une grande autorité en matière d'agression, et il a fait état des vues de la délégation syrienne sur le même sujet. Je ne me laisserai pas égarer par les manœuvres de diversion du représentant d'Israël. Ce qui occupe le Conseil aujourd'hui, ce n'est pas une discussion théorique sur la définition de l'agression, c'est — je le répète une nouvelle fois — une agression concrète, commise contre la Syrie par les forces aériennes et terrestres d'Israël qui ont déjà pénétré en Syrie.

139. Par conséquent, le deuxième point développé par le représentant d'Israël dans la prétendue réponse qu'il m'a faite est complètement hors du sujet. Nous ne discutons en ce moment ni de blocus ni de voies maritimes, de libre passage ou de passage inoffensif; ce dont nous nous occupons à ma demande, en cette réunion d'urgence au Conseil de sécurité, c'est de l'attaque déclenchée ce matin de bonne heure par Israël contre la Syrie. C'est de cela qu'il s'agit et pas de la définition théorique de l'agression. Je ne vais pas me laisser entraîner par le représentant d'Israël dans ces digressions théoriques, encore qu'à d'autres moments je n'hésiterais pas du tout à le faire.

140. Pour ramener le Conseil au cœur du problème qui fait l'objet de notre discussion, c'est-à-dire à l'attaque israélienne contre la Syrie, à ce que j'ai déjà dit, aux deux

lettres que j'ai adressées cet après-midi au Secrétaire général et à ce que j'ai communiqué au sujet de l'entrée massive de colonnes de tanks et de blindés israéliens en Syrie, j'ajouterai que les tanks israéliens continuent d'avancer en grand nombre, sans arrêt, dans la région que j'ai mentionnée précédemment, c'est-à-dire Massadeh. Voilà une violation flagrante du cessez-le-feu dont le représentant d'Israël a déclaré hypocritement qu'il avait été accepté par Israël, précisant que son pays avait donné des ordres dans ce sens.

141. L'armée syrienne n'attaque pas Israël, elle n'avance pas contre Israël. Ce que nous faisons sur notre propre territoire, c'est nous battre, pour résister à la marche et à l'assaut de l'énorme appareil de guerre israélien contre la Syrie.

142. Enfin, j'affirme encore une fois que, tandis que nous discutons ici de l'agression israélienne contre la Syrie, en ce moment même, l'aviation israélienne survole toujours le territoire syrien, et j'exprimerai de nouveau l'espoir de voir le Conseil de sécurité traiter ce problème avec le sérieux qu'il mérite sans se laisser entraîner, comme nous l'avons fait ce matin et cet après-midi, dans de longues discussions sur des sujets étrangers aux dangers précis auxquels nous devons faire face dans l'immédiat.

143. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour une motion d'ordre.

144. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous continuons à recevoir, au cours de la présente séance, des nouvelles extrêmement alarmantes, selon lesquelles Israël poursuit son agression contre la Syrie, et ses hordes armées ne cessent de perpétrer de nouveaux crimes sur le sol syrien. Pensez-vous qu'il soit possible, Monsieur le Président, de prier le Secrétaire général de nous communiquer les renseignements dont il dispose peut-être en ce moment ?

145. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le représentant de l'Union soviétique a demandé si le Secrétaire général avait de nouveaux renseignements à soumettre au Conseil. Je donne la parole au Secrétaire général.

146. Le **SECRETARE GENERAL** (*traduit de l'anglais*) : Depuis mon dernier rapport au Conseil, je n'ai pas eu de renseignements confirmés au sujet de la situation mentionnée par le représentant de l'Union soviétique. Je suis donc au regret de n'avoir pas de nouveau rapport à soumettre au Conseil.

147. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

148. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Qu'il nous soit permis de demander une autre précision à ce sujet. On sait que notre organisation dispose de certains moyens d'information sur le territoire syrien. Peut-être le Secrétaire général jugera-t-il possible de s'informer à nouveau pour savoir si son représentant là-bas n'aurait pas quelque autre rapport à lui faire ?



149. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je demande au Secrétaire général s'il désire répondre à la question posée par le représentant de l'Union soviétique.

150. Le **SECRETARE GENERAL** (*traduit de l'anglais*) : Comme je viens d'en informer le Conseil, je n'ai pas de nouveaux renseignements confirmés venant de la région. Comme le savent bien les membres du Conseil, nous n'avons qu'une seule source de renseignements, le général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONU. Bien entendu, il me tient régulièrement au courant, mais certains renseignements sont confirmés et d'autres ne le sont pas. Je dois donc juger moi-même si un renseignement donné est confirmé ou non, afin de transmettre au Conseil des informations exactes. Lorsque je serai en possession de nouvelles confirmées, je ne manquerai pas de les soumettre au Conseil le plus tôt possible. Le général Odd Bull m'a également fait savoir qu'il lui est très difficile d'établir des contacts directs avec les observateurs de la région à cause de la situation troublée qui y règne.

151. **M. KEITA** (Mali) : De l'avis de ma délégation, personne autour de cette table n'ignore d'où et pourquoi est partie l'agression. Cependant, le Conseil n'a encore rien décidé quant à la responsabilité que porte Israël pour avoir déclenché l'agression. Le Conseil a décidé un appel au cessez-le-feu qui, jusqu'à présent, n'a pas empêché l'agresseur de poursuivre son invasion. Est-ce à croire qu'il faille vraiment attendre que l'envahisseur se soit bien installé et qu'il ait le contrôle des terres conquises pour lui laisser dicter ses lois aux pays occupés ? S'il en est ainsi, ma délégation ne peut s'empêcher d'interpréter l'attitude du Conseil comme étant une caution tacite octroyée à l'agresseur.

152. Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que, dès lundi matin, au cours des consultations, je vous avais indiqué que, de l'avis de ma délégation, tout appel à la paix, pour être valable, devrait être assorti d'une demande de retrait des troupes sur leurs bases initiales. Hélas, cela n'a pas été retenu et nous nous trouvons à présent devant les conséquences.

153. Actuellement, malgré l'acceptation formulée par Israël de mettre un terme à la guerre, les bombardements continuent et d'innocentes victimes paient de leur vie.

154. Je dois répéter que le Conseil doit, après avoir condamné l'agression d'Israël, exiger de façon effective le cessez-le-feu ainsi que le retrait des troupes sur leurs bases initiales. Si les succès militaires remportés par Israël lui procurent une euphorie qui l'incite à poursuivre ses activités militaires, je dois avouer que cela ne présage rien de bon pour la paix dans cette région.

155. **M. TARABANOV** (Bulgarie) : Après presque toute une journée de discussions, malgré les efforts faits par ses membres afin de contribuer à établir un cessez-le-feu effectif entre la Syrie et Israël et entre Israël et les autres Etats arabes, le Conseil de sécurité se trouve devant la situation dangereuse que constitue l'agression israélienne continue contre la Syrie et contre les autres Etats arabes. C'est du moins ce que nous constatons au moment présent, non seulement d'après les informations contradictoires qui

peuvent être fournies par les agences de presse, mais aussi d'après les informations que nous recevons du représentant d'Israël lui-même.

156. Tout à l'heure, au lieu de nous affirmer que le cessez-le-feu est effectif dans la région et que le Gouvernement et les troupes d'Israël ont cessé de faire la guerre aux pays arabes, le représentant d'Israël a cherché à établir qui a déclaré la guerre et qui ne l'a pas déclarée, comment on peut la définir d'après un journal et d'après un autre, comme si cette question technique était importante pour le moment. Bien entendu, ce sont là des excuses pour pouvoir continuer ce qui est entrepris.

157. Le Secrétaire général nous a fourni plusieurs informations et il vient de déclarer qu'il ne donne au Conseil que les informations qu'il peut vérifier, celles qui sont d'une authenticité plus ou moins vérifiable. Or, nous avons été informés que les colonnes et l'aviation israéliennes se trouvent sur le territoire de la Syrie et dans le ciel de la Syrie.

158. Le représentant d'Israël a dit : "Nous avons cessé le feu, sauf dans le cas de *self-defense* — il l'a dit en anglais —, sauf dans le cas d'autodéfense; mais où a lieu cette autodéfense ? Dans le ciel de Damas, dans le ciel du Caire, sur le territoire de la République arabe syrienne, dans les endroits où ni les forces aériennes israéliennes ni les forces armées d'Israël ne doivent se trouver d'après le cessez-le-feu. Toute la question est là. On pratique l'autodéfense sur le territoire de l'autre, malgré le cessez-le-feu. Quelle est cette logique alors que, même au moment où le cessez-le-feu avait été déclaré, on a trouvé les forces d'Israël sur le territoire de l'autre ? On continue simplement l'avance.

159. Force est de constater que, tirant parti de l'attaque perfide commise par Israël contre la République arabe unie et par laquelle Israël a réussi à endommager une certaine partie de l'aviation de ce pays, Israël cherche maintenant à profiter de cette attaque perfide pour continuer les bombardements et mettre en danger tout ce qui peut rester, tout ce que l'on peut trouver dans la République arabe unie. Comme l'a déclaré tout à l'heure le représentant de la République arabe unie, Israël cherche à pouvoir intervenir actuellement dans tout ce qui se fait en République arabe unie.

160. Nous avons à ce propos entendu également une déclaration du représentant du Maroc. Comment et à quel moment on cherche à intervenir dans le ciel du Caire ? Bien entendu, nous avons été ici les témoins de certains télégrammes d'agences de presse qui ont été lus et par lesquels on voulait nous faire dire que rien ne se passait et que l'aviation israélienne n'était pas intervenue.

161. Le fait que les forces israéliennes sont entrées en Syrie après que le Gouvernement syrien a accepté le cessez-le-feu est une action très sérieuse et très dangereuse, parce que le cessez-le-feu représente quelque chose qui est un moment décisif des décisions du Conseil de sécurité. Les forces israéliennes ont commencé l'attaque contre la Syrie juste à ce moment-là, non pas de leur propre territoire, mais elles sont allées en Syrie, et c'est là une chose qui pourrait provoquer des conséquences dangereuses dans l'avenir. Si le



Conseil de sécurité, dans cette situation, ne prend pas l'initiative de condamner cette agression nouvelle et perfide, cette agression faite en violation de toutes les décisions du Conseil de sécurité adoptées sur cette question-là aujourd'hui, hier et avant-hier, au cours de discussions que nous continuons de mener au moment présent, un grand danger, un danger grave pour la paix, non seulement dans la région, mais pour la paix en général, pourra s'ensuivre.

162. L'attaque et l'agression israéliennes ont certainement été appuyées et inspirées par certains milieux impérialistes du monde entier et en particulier par les impérialistes d'un certain pays, les Etats-Unis d'Amérique, qui sont, d'après toutes les informations que nous avons reçues, derrière l'agression.

163. L'autre jour déjà, citant un journaliste américain qui se trouvait à bord d'un des navires de guerre de la VIème flotte concentrée près de la Crète, nous avons montré que cette flotte était prête à intervenir sur l'ordre du Gouvernement américain. Nous savons de quel côté vont les sympathies du Gouvernement américain, malgré le sourire un peu spécial d'une certaine délégation. Nous n'ignorons pas de quel côté elles sont.

164. Tout à l'heure, le représentant des Etats-Unis d'Amérique nous a fait une longue déclaration au nom de son gouvernement et des milieux les plus haut placés. Il a parlé en un langage détaché et égal envers l'agresseur et la victime, en un langage qui est une indication sérieuse d'une conscience troublée parce qu'il n'est pas clair, d'une conscience coupable sentant la condamnation de l'opinion publique mondiale.

165. Au lieu de déclarations, cependant, nous aurions voulu — et la paix y gagnerait certainement — une attitude qui pourrait être plus effective pour le cessez-le-feu, à savoir conseiller Israël et utiliser toute influence sur Israël pour faire cesser le feu, pour faire cesser l'agression, pour en finir avec cette agression qui menace et qui pourrait avoir des conséquences fatales dans l'immédiat ou dans un proche avenir non seulement pour les Etats de la région où se développe ce conflit, mais des conséquences très graves pour la paix du monde entier.

166. Nous avons écouté en effet plusieurs fois le représentant permanent des Etats-Unis. Il a formulé aussi dans le passé des déclarations selon lesquelles son gouvernement entend respecter et même protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les pays de la région. Mais maintenant, quand Israël effectue une agression brutale contre les pays arabes, quand ses troupes envahissent, dévastent le territoire de la République arabe unie, de la Jordanie, de la Syrie, il est vraiment légitime de se demander quelles sont les mesures au moyen desquelles le Gouvernement des Etats-Unis pense appliquer ses déclarations d'antan. Au moins, nous ne voyons pas une telle manifestation dans le projet de résolution présenté par la délégation américaine devant le Conseil de sécurité. Au contraire, dans ce projet [S/7952/Rev.1] dont M. Goldberg a parlé il y a quelques instants seulement et qu'il a présenté comme quelque chose qui va donner la possibilité de guérir tout le mal qui s'est abattu sur le Moyen-Orient, dans ce projet nouveau, dis-je, nous voyons plutôt la ferme convic-

tion des Etats-Unis de donner une prime à l'agresseur, aussi bien dans les formulations du commencement que dans les parties qui sont à la fin, pour la deuxième étape.

167. Si le Conseil de sécurité doit continuer encore à siéger et à entendre les déclarations du représentant permanent d'Israël sur des questions académiques, nous ne pourrions certainement pas en finir de cette séance, ni contribuer à faire cesser le feu et à mettre un terme à l'agression d'Israël.

168. Il faudrait que le Conseil de sécurité commence déjà à vérifier la situation qui règne sur place, parce qu'elle est dangereuse au moment actuel. Il faudrait ensuite — et nous pensons que nous devrions déjà orienter le travail du Conseil de sécurité dans ce sens — chercher à faire en sorte que l'agresseur soit condamné, que l'agresseur soit désigné au monde entier, comme l'a déclaré il y a quelques instants seulement le représentant du Mali. Il faudrait mettre immédiatement un terme à l'agression d'Israël et à toutes les actions militaires qui constituent une violation flagrante des résolutions que nous venons de prendre. Il faudrait aussi que ce conseil prenne la décision que les troupes d'Israël qui ont envahi les territoires des pays arabes soient retirées. Il faudrait que ce conseil décide le retrait immédiat des forces d'Israël, parce que, si ce retrait n'est pas effectué, cela pourrait représenter un danger dans l'avenir en raison de toutes les opérations militaires qui pourraient être menées.

169. Enfin, il faudrait certainement penser à accepter ce que notre ami de l'Inde a envisagé déjà ce matin : donner une vie et une activité nouvelles au mécanisme de l'Organisation des Nations Unies sur les lieux et aux commissions mixtes d'armistice. Mais ce qu'il faut surtout maintenant, c'est vérifier si vraiment l'agression israélienne a cessé et, si elle n'a pas pris fin, il conviendrait que le Conseil envisageât immédiatement d'autres mesures pour y mettre un terme.

170. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Nous voudrions faire quelques remarques au sujet des interventions répétées ou interminables du représentant de Tel-Aviv. On ne peut manquer d'être frappé de stupeur par les discours du représentant d'Israël. Il a absolument tout réfuté, tout rejeté, nié catégoriquement, et pour ce faire tous les moyens lui étaient bons, et l'hypocrisie, et le cynisme, et la démagogie. Pour peu que l'on ait cru ne serait-ce qu'une minute à ses propos délirants, l'agression israélienne contre les pays arabes nous offrirait le spectacle inouï d'une vertu infinie répandant sur le monde entier ses bontés avec une générosité incomparable.

171. Revenez à vous, Monsieur l'Ambassadeur, cessez de planer au-dessus des nuages, vous êtes sur le banc des accusés au Conseil de sécurité qui condamne Israël pour s'être livré à une agression monstrueuse.

172. Le représentant d'Israël est allé jusqu'à brosser un tableau grotesque des habitants du Caire qui, selon lui, se seraient lancé eux-mêmes des bombes sur la tête, car l'aviation israélienne ne les aurait pas bombardés avec toute l'intensité voulue ou en temps opportun. En présence d'une imagination aussi déchaînée, nous aimerions bien savoir s'il est jamais arrivé au représentant d'Israël de se lancer

lui-même exprès une bombe sur la tête, et s'il ne l'a jamais fait, il pourrait peut-être expérimenter cette recette sur sa propre personne. Il n'est pas tout à fait exclu que ce moyen passablement efficace l'aiderait à dissiper son ivresse d'agression et sa fièvre belliqueuse.

173. Pour justifier l'agression, le représentant d'Israël s'est brusquement lancé dans des considérations académiques, citant un article du professeur Cassin. Ne raconte-t-on pas qu'un pape, un jour, dans le dessein de jouer de vilains tours aux gens, est allé jusqu'à apprendre l'arithmétique ? Primo, on sait que Cassin est un défenseur du sionisme. Secundo, que ce sont précisément les pays occidentaux, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, qui s'opposent avec le plus grand acharnement à l'élaboration de la définition de l'agression, et nous en voyons la preuve manifeste dans les travaux de la quatrième session du Comité pour la question de la définition de l'agression. Voilà plus de 10 ans déjà que ce comité se réunit en vain et n'arrive pas à mettre au point une définition de l'agression, uniquement à cause des manoeuvres de sabotage et de l'opposition forcenée des représentants des Etats occidentaux. Tertio, le Conseil de sécurité ne s'occupe pas en ce moment d'on ne sait trop quelle recherche académique en matière de définition et de terminologie — remettons cela à une autre fois —, mais d'un fait tout à fait précis, à savoir l'agression perpétrée ouvertement, manifestement, par Israël contre les Etats arabes voisins.

174. Or, c'est précisément à ce propos que nous voudrions tenter à nouveau d'obtenir une réponse du représentant d'Israël qui n'a, semble-t-il, pas encore réussi à composer une réplique à notre question : quand Tel-Aviv entend-il retirer ses troupes des territoires arabes qu'elles ont envahis ? Nous ne voudrions pas, Monsieur le Président, abuser de votre amabilité, mais force nous est de nous adresser une fois encore à vous pour vous prier d'user, au moment et de la manière que vous jugerez opportuns, de tous les moyens dont vous disposez, pour qu'enfin le Conseil de sécurité entende ici une réponse claire et nette à cette question.

175. Nous avons également entendu l'intervention classique du représentant des Etats-Unis. Il était impossible de ne pas remarquer à quel point le juge Goldberg était chagriné par le départ, pour ainsi dire, de la Force d'urgence des Nations Unies qui était stationnée sur le territoire de la République arabe unie, pays qui n'a fait qu'exercer son droit légitime d'Etat souverain en se libérant une fois pour toutes, nous l'espérons, des troupes étrangères. De toute évidence, notre collègue américain n'arrive toujours pas à se remettre de l'évacuation des contingents armés des pays de l'OTAN qui, certes, ne s'intéressent ni au maintien de la paix ni au bien-être des pays arabes, mais poursuivent à présent des objectifs stratégiques au Moyen-Orient. Il semblerait qu'à Washington on continue encore à rêver au passé et aux occasions perdues. Il est temps de renoncer à ces tristes illusions, si délectables qu'elles puissent avoir été pour les représentants des pays occidentaux.

176. D'après les propos tenus par ce même représentant des Etats-Unis d'Amérique, on peut également déduire qu'il estime bon de retarder le plus possible la solution des problèmes les plus importants liés à la cessation de

l'agression, notamment le retrait des forces agressives israéliennes en deçà des lignes d'armistice et la condamnation de l'agression. Ce n'est pas par hasard qu'il a totalement passé sous silence la question du retrait des armées israéliennes. Que voilà une curieuse coïncidence dans la conduite des représentants de Tel-Aviv et de Washington !

177. Nous repoussons catégoriquement une attitude semblable. Le Conseil de sécurité se doit de prendre sans délai des mesures pour condamner l'agresseur et pour que les troupes israéliennes soient ramenées immédiatement et inconditionnellement en deçà des lignes d'armistice. Nous ne pouvons qu'approuver M. Parthasarathi, représentant de l'Inde, lorsqu'il dit que l'agresseur ne doit pas escompter que son agression criminelle lui vaudra des résultats positifs et qu'il satisfera sa cupidité grâce à cette entreprise. On ne recueille de l'agression que des fruits amers, une punition rigoureuse, un châtement sévère pour avoir bafoué les droits souverains des autres peuples.

178. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Syrie. Je lui donne la parole.

179. M. **TOMEH** (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je tiens tout d'abord à vous assurer que j'ai beaucoup hésité avant de demander encore une fois la parole. Mais n'ai-je pas, à chacune de mes interventions, et avec insistance, attiré l'attention du Conseil sur la gravité de la situation, dont une des manifestations est la grande concentration de tanks qui ont déjà pénétré en territoire syrien ? Cela constitue incontestablement une agression et cela mènera à une agression de plus grande envergure.

180. Ces tanks qui ont pénétré en Syrie par Massadeh se dirigent vers Damas. Pouvons-nous les laisser poursuivre leur avance sans essayer de les arrêter ? Conformément aux résolutions adoptées jusqu'ici, le Conseil de sécurité doit faire en sorte que cette agression, que cette avance de tanks et de blindés israéliens sur Damas soit arrêtée et arrêtée immédiatement.

181. On a évoqué la possibilité d'utiliser le mécanisme des Nations Unies. Je suis autorisé par le Gouvernement syrien à déclarer catégoriquement ici que nous sommes prêts à faciliter toute enquête qui serait entreprise pour mettre le Conseil de sécurité au courant des faits et lui permettre de juger la situation. Les observateurs militaires des Nations Unies peuvent se rendre dans cette région de Massadeh que j'ai mentionnée ; le Secrétaire général peut prendre contact par téléphone avec leur chef dans cette région et le charger de cette mission, c'est-à-dire d'aller voir et vérifier sur place l'avance de la colonne israélienne et de faire rapport au Conseil de sécurité.

182. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant d'Israël.

183. M. **RAFAEL** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je serai très bref. Je voudrais donner au Conseil et au représentant de la Syrie l'assurance qu'aucune colonne blindée israélienne n'avance vers Damas. Je le répète encore

une fois, l'ordre a été donné aux forces armées israéliennes de cesser les hostilités.

184. Je me trouve sur ce point d'accord avec le représentant de la Syrie pour déclarer qu'Israël facilitera l'enquête à laquelle le Secrétaire général voudra éventuellement procéder sur les événements des dernières heures afin d'établir les faits.

185. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous avons jugé indispensable d'appeler une fois de plus l'attention du Conseil de sécurité sur le fait qu'il n'y a absolument aucune amélioration quant à l'arrêt des forces agressives israéliennes qui progressent en Syrie. D'après les renseignements qui nous parviennent, les troupes israéliennes continuent à s'infiltrer à l'intérieur du territoire syrien. Nous venons d'entendre les informations complémentaires que nous a données l'ambassadeur Tomeh, représentant de la Syrie. Qu'il nous soit permis une nouvelle fois, Monsieur le Président, de nous adresser, par votre entremise, au Secrétaire général pour le prier de prendre des mesures énergiques pour obtenir au moyen du mécanisme existant des renseignements auxquels il voudra bien accorder toute l'attention voulue et en faire rapport sans délai au Conseil de sécurité — mettons, d'ici une demi-heure, par exemple.

186. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Syrie. Je lui donne la parole.

187. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Je désire simplement souligner ce que j'ai déjà dit et demander respectueusement au Conseil de sécurité de prier à son tour le Secrétaire général d'entrer en contact ce soir même avec le dispositif des Nations Unies qui se trouve sur place — ce qui est possible et peut se faire par téléphone : nous avons communiqué plusieurs fois avec notre capitale dans le courant de la journée — et d'informer le Conseil demain matin. Je le répète sur les instructions de mon gouvernement : nous sommes prêts à fournir aux observateurs et enquêteurs militaires des Nations Unies toutes les facilités requises.

188. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

189. M. RAFAEL (Israël) [*traduit de l'anglais*] : J'appuie la motion du représentant de la Syrie.

190. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que des motions ne peuvent pas être présentées par les pays qui participent aux discussions sans être membres du Conseil.

191. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a proposé que nous demandions au Secrétaire général de faire usage du dispositif des Nations Unies pour essayer d'obtenir des renseignements de la région. D'autre part, une suggestion — et non une motion — nous a été présentée par le représentant de la Syrie pour que nous demandions au Secrétaire général de prendre contact avec le personnel des Nations Unies qui se trouve sur place et de faire rapport au Conseil demain matin sur l'évolution des événements.

192. Je voudrais connaître l'opinion des membres du Conseil. Y aurait-il une objection à ce que nous demandions au Secrétaire général de nous fournir tous les renseignements qu'il lui sera possible d'obtenir de la région par l'intermédiaire des représentants des Nations Unies ? Si cette proposition ne soulève pas d'objection, la question suivante est celle du délai à fixer. D'une part, il nous a été suggéré d'essayer de nous procurer les renseignements voulus d'ici une demi-heure. De son côté, le représentant de la Syrie a proposé que l'on essaie de les obtenir pour demain matin. Je m'en remets aux membres du Conseil.

193. La parole est au représentant de la République arabe syrienne.

194. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Je dois dire que j'ignorais — peut-être parce que je n'ai pas bien suivi l'interprétation — que le représentant de l'Union soviétique avait demandé que les renseignements soient transmis par l'intermédiaire du Secrétaire général dans la demi-heure. Bien entendu, je suis tout en faveur de cette proposition.

195. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je considère que le représentant de la Syrie a retiré sa suggestion. Il n'en reste donc plus qu'une devant le Conseil. Avant d'exprimer une opinion sur cette suggestion, je demanderai au Secrétaire général s'il pense que, du point de vue technique, il est possible de fournir au Conseil les renseignements demandés par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans le délai que celui-ci a suggéré.

196. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*) : Monsieur le Président, en ce qui concerne la demande du représentant de l'Union soviétique, je voudrais faire les observations suivantes. Tout d'abord, comme je l'ai signalé il y a un moment dans ma brève intervention, j'ai reçu un rapport du général Odd Bull, chef de l'état-major de l'ONUST, disant qu'il avait perdu le contact avec ses observateurs dans plusieurs régions à cause de la situation troublée qui y règne.

197. Deuxièmement, pour faciliter le rassemblement des renseignements, il est essentiel que le concours des parties intéressées soit assuré aux observateurs dans toute la mesure possible. Jusqu'ici, à ma connaissance, la coopération nécessaire a fait défaut. Je demanderais donc aux parties principalement intéressées de fournir toute la coopération et l'aide possibles aux observateurs des Nations Unies dans l'accomplissement de leur mission.

198. Troisièmement, je désire porter à la connaissance du Conseil que, depuis que le général Odd Bull et son personnel ont dû quitter Government House, ils n'ont plus le moyen de communiquer par TSF avec les observateurs. Ils ont presque toujours dû avoir recours aux services commerciaux, aux communications commerciales, qui sont naturellement très peu satisfaisantes pour la transmission rapide des informations. Je voudrais donc saisir cette occasion de faire appel au Gouvernement d'Israël, par l'intermédiaire de son représentant, pour qu'il restitue l'usage de Government House au général Odd Bull, afin que ce dernier soit en mesure d'atteindre rapidement les observateurs et de me transmettre des informations officiel-

les, ce qui me permettrait de renseigner exactement les membres du Conseil.

199. Quatrièmement, pour accomplir leur mission, les observateurs ont essentiellement besoin de jouir de leur liberté de mouvement. Cette condition est, à mon sens, absolument indispensable si le Conseil de sécurité veut pouvoir compter sur une information rapide, efficace et précise de la part des observateurs des Nations Unies qui sont sur place. Je voudrais donc également saisir cette occasion pour demander aux parties principalement intéressées de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les observateurs des Nations Unies à s'assurer une complète liberté de mouvement.

200. Si ces conditions sont réalisées, je suis sûr que nous obtiendrons les renseignements voulus dans les plus brefs délais possible. En fait, cependant, je ne crois pas que nous puissions compter sur un rapport exact d'ici 30 minutes; c'est matériellement impossible. Je n'ai aucune idée du temps que cela prendra. En tout cas, si les conditions que j'ai énoncées sont remplies, je suis sûr que les renseignements ne tarderont pas. Et je peux donner aux membres du Conseil l'assurance que, dès que j'aurai reçu le rapport nécessaire concernant la question en discussion, je veillerai à ce qu'il leur parvienne aussi rapidement que possible.

201. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous avons écouté attentivement la communication que vient de nous faire le Secrétaire général, U Thant. A ce propos, je tiens à relever un fait précis : à savoir que les troupes israéliennes se sont emparées délibérément du quartier général des observateurs des Nations Unies afin de les empêcher d'avoir une liaison sûre avec les observateurs sur le terrain.

202. Il me semble que nous ne pouvons passer ce fait sous silence et que nous devons condamner pareil acte de la part d'Israël. En soi déjà, c'est une atteinte portée à la présence des Nations Unies. Afin d'appuyer les demandes formulées par le Secrétaire général dans sa communication, nous avons toutes les raisons d'exiger d'Israël le rétablissement immédiat des conditions normales de travail pour les observateurs des Nations Unies. Voilà ce que j'avais à dire en premier lieu.

203. En second lieu, nous approuvons l'idée de l'ambassadeur Tomeh, représentant de la Syrie, qui a demandé que le Secrétaire général donne immédiatement des instructions au Chef d'état-major des observateurs militaires de l'ONU, pour que ceux-ci se rendent dans toutes les régions signalées par le représentant de la Syrie et qu'ils informent sans délai le Conseil de sécurité sur la situation véritable. Nous appuyons cette idée et nous la soumettons par conséquent en tant que proposition formelle.

204. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

205. M. RAFAEL (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je ne prolongerais pas ce débat si je n'estimais nécessaire de répondre à la dernière intervention du représentant de l'Union soviétique. Je conseillerai au représentant de l'Union soviétique de lire le rapport du Secrétaire général au

Conseil qui figure dans le compte rendu de la 1347ème séance; il y trouvera une relation circonstanciée des événements qui ont amené la rupture du système de communications des Nations Unies à Government House. Le Secrétaire général déclarait :

“Après que les hostilités eurent commencé dans la matinée du 5 juin, le Chef d'état-major de l'ONUST a appelé l'attention d'Israël et de la Jordanie sur l'inviolabilité de la zone de Government House et leur a demandé de veiller à ce que cette inviolabilité soit pleinement respectée. Pourtant, aujourd'hui à 13 h 30 (heure locale), un détachement de soldats jordaniens, gros d'environ une compagnie, a occupé le jardin de Government House. Le général Bull a lui-même protesté auprès du commandant et lui a demandé de retirer ses troupes sans délai. Il a également protesté de la façon la plus énergique auprès du délégué jordanien principal à la Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne contre la violation des locaux des Nations Unies par des soldats jordaniens et a exigé qu'ils fussent retirés dans un délai d'une demi-heure. Il a aussi informé les autorités israéliennes de ces faits et leur a demandé de donner l'assurance que les soldats israéliens ne pénétreraient pas dans la zone de Government House. A ce moment-là, un échange de coups de feu entre les soldats jordaniens se trouvant dans le jardin de Government House et des soldats israéliens postés à proximité avait déjà commencé. Le général Bull m'a fait parvenir par la suite un message urgent m'informant que les troupes jordaniennes n'avaient pas été retirées, mais, au contraire, voulaient pénétrer dans Government House même et exigeaient qu'aucun appel téléphonique ne parte de Government House. La fusillade continuait et des obus de mortier tombaient dans l'enceinte de Government House. Le Siège de l'ONU n'avait plus de contact par la radio avec le quartier général de l'ONUST à Jérusalem depuis 8 h 52 (heure de New York), heure à laquelle les troupes jordaniennes ont occupé Government House.” [1347ème séance, par. 20.]

206. Voilà le rapport du général Bull. En conséquence, les soldats israéliens ont expulsé les soldats jordaniens de cette zone et, au péril de leur vie, ils ont dégagé le général Bull et son personnel et les ont amenés en territoire israélien, où le Gouvernement d'Israël leur a fourni les moyens d'établir des communications avec le Siège des Nations Unies.

207. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant de l'Union soviétique demande la parole. Je voudrais savoir si c'est pour une motion d'ordre, car l'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie.

208. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) : [*traduit du russe*] : Je n'ai nullement l'intention d'empiéter sur les droits de quiconque, lesquels sont déterminés par l'ordre d'inscription sur la liste des orateurs. Je prends la parole sur une motion d'ordre.

209. Je dois dire que les souvenirs d'antan ne nous intéressent pas le moins du monde ici et nous savons peu de gré à celui qui vient de nous remémorer les pages du passé. Ce qui nous intéresse, c'est le présent : entre les mains de qui se trouve en ce moment le quartier général de l'ONUST ? Ne nous peignez pas, je vous prie, votre

soldatesque dans cette région sous les traits d'anges ailés. C'est indigne de ce lieu. Ne vous oubliez pas ! Ne vous égarez pas dans ces belles histoires, mais répondez au Secrétaire général qui a dit clairement que les forces israéliennes font de l'obstruction. Qu'avons-nous à faire de vos réminiscences du passé ? Pourquoi éludez-vous la question ?

210. J'estime nécessaire d'attirer l'attention du Conseil sur la manière dont se comporte ici le représentant d'Israël qui persiste à brouiller les pistes.

211. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je ne vois pas très bien en quoi consistait la motion d'ordre. Il s'agissait plutôt, pour le représentant soviétique, d'exercer son droit de réponse, ce qui aurait dû se faire dans l'ordre, après l'intervention du représentant de la Bulgarie. Je donne la parole au représentant de la Bulgarie.

212. **M. TARABANOV** (Bulgarie) : Avant d'en venir au point dont je voudrais parler, je tiens à dire que j'avais également l'intention de noter que l'appareil d'enregistrement du représentant d'Israël enregistre avec quelques jours de retard. Il y a un instant seulement que le Secrétaire général a fait une déclaration tout à fait claire selon laquelle les moyens de communication des Nations Unies se trouvent maintenant entre les mains du Gouvernement israélien. Il a demandé, si je ne me trompe, de rétablir les communications et de rendre Government House à l'ONUST. C'est cela que je voulais dire. Le représentant d'Israël nous a cité d'anciens procès-verbaux où l'on pouvait chercher à présenter certaines choses, et a rejeté la responsabilité sur les troupes jordaniennes.

213. La situation est grave maintenant certainement. Le Secrétaire général vient de nous dire qu'il n'avait pas de moyens de communication et que le Gouvernement israélien devrait collaborer avec les Nations Unies si nous voulons des informations. Au lieu d'une promesse que les moyens de communication de l'ONU seraient rétablis immédiatement, nous venons d'entendre la citation d'un procès-verbal, comme l'a noté le représentant de l'Union soviétique.

214. J'aurais voulu entendre de la bouche du représentant d'Israël que son gouvernement coopérera au rétablissement des communications du mécanisme des Nations Unies avec le Secrétaire général et avec l'état-major ici, plutôt que d'entendre la lecture de citations de vieux procès-verbaux. Ce n'est certainement pas par hasard que les communications ont été interrompues. Les colonnes armées peuvent, si nous attendons quelques heures pour le rétablissement de ces communications, se trouver aux portes de certaines cités anciennes du monde.

215. C'est pourquoi je crois qu'il est nécessaire de prendre immédiatement ici les mesures voulues pour que les communications soient rétablies et que le général Bull ou un autre membre de l'état-major des Nations Unies sur place ait la possibilité de vérifier les faits et de les communiquer au Secrétaire général.

216. Je sais bien quelles sont les difficultés, mais je voudrais avoir une réponse et savoir dans combien de

temps, avec la collaboration que, j'imagine, le représentant d'Israël promettra immédiatement aux Nations Unies, dans combien de temps il serait possible d'avoir des informations sur les faits qui se déroulent dans la région. On pourrait ensuite déterminer comment procéder au Conseil de sécurité, et décider si nous devons nous réunir demain ou si nous devons avoir une suspension de séance pour attendre des renseignements.

217. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Syrie.

218. **M. TOMEH** (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : J'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations du Secrétaire général au sujet de la proposition d'entrer en contact avec le dispositif des Nations Unies qui se trouve sur place pour vérifier les faits. Je désire à ce propos appuyer très fermement ce que le représentant de l'Union soviétique a dit à ce sujet; je tiens également à assurer le Secrétaire général, au nom des autorités de la République arabe syrienne, que nous fournirons au général Odd Bull et à ses collaborateurs de l'Organisme des Nations Unies tous les moyens à notre disposition pour qu'ils puissent se rendre dans les zones que j'ai indiquées dans mes lettres au Secrétaire général [*par. 20 et 22 ci-dessus*], établir les faits et les communiquer au Secrétaire général pour l'information du Conseil de sécurité.

219. **Lord CARADON** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : J'ai l'impression, depuis un certain temps, que nous marquons le pas au Conseil. Nous espérons sincèrement que la décision que nous avons prise ce matin portera ses fruits, et nous savons que ce qui importe, ce n'est pas ce que nous disons ici ce soir, mais ce qui se passe dans les collines de la Syrie et aux abords d'Israël. Je serais désireux, je suis sûr que nous serions tous désireux de rester ici toute la nuit au besoin, si nous pensions que cela pourrait servir à quelque chose. Je serais même heureux d'écouter un certain nombre de discours du représentant de l'Union soviétique. Je ne peux pas imaginer de manière plus agréable de passer la nuit. Mais je me permets de suggérer très respectueusement qu'en ce moment nous travaillons sur des rumeurs; on nous demande de formuler des jugements à partir d'oui-dire. Cela ne sert à rien et ne fait aucunement avancer la question d'entendre des accusations et des contre-accusations. Les deux parties nous ont assuré spontanément — et nous sommes heureux d'en prendre note — qu'elles feront tout ce qui leur sera possible pour aider le Secrétaire général.

220. Le Secrétaire général a indiqué le moyen de faciliter les contacts avec ses fonctionnaires sur place. Je suis sûr que nous soutenons tous, sans réserve, les recommandations qu'il nous a proposées. Il est essentiel que l'organisation des Nations Unies sur place soit forte, qu'elle soit même renforcée et, en particulier, que son personnel ait toute liberté de mouvement et de communication. Je suis certain que ce que le Secrétaire général vient de nous dire est assuré de l'appui urgent de chacun des membres du Conseil.

221. Après ce que le Secrétaire général nous a expliqué et compte tenu de ce que nous savons de la situation, je ne crois pas qu'il nous soit utile de consacrer du temps à nous demander quand notre prochaine réunion pourrait avoir lieu. Nous sommes tous et toujours prêts à nous réunir à

n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et nous en faisons un point d'honneur.

222. Au stade où nous en sommes, il me semble que la décision à prendre — si je peux me permettre cette suggestion — serait de laisser au Secrétaire général le soin de faire tout ce qui dépend de lui pour obtenir un rapport aussi complet que possible dans le plus bref délai. Cela fait, il vous en informerait naturellement, Monsieur le Président, et comme toujours, vous nous aviseriez au plus tôt.

223. J'espère donc que nous nous mettrons d'accord pour demander aux deux parties de prêter toute leur aide et au Secrétaire général de faire tous ses efforts pour qu'un rapport aussi complet que possible nous parvienne au plus tôt, et nous pourrions maintenant lever la séance pour nous retrouver dès que nous aurons de nouveaux renseignements ou — cela va sans dire — au moment, quel qu'il soit, où d'autres événements réclameraient notre présence ici. C'est la suggestion que je me permets de vous présenter, Monsieur le Président.

224. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'ai écouté la suggestion du représentant du Royaume-Uni, mais, avant de poursuivre le débat, je voudrais faire observer aux membres du Conseil que le représentant de l'Union soviétique a, si j'ai bien compris, présenté une motion proposant, en premier lieu, que nous demandions au Gouvernement israélien de rétablir des conditions de travail normales à Government House à Jérusalem pour le personnel de l'ONUST et, en second lieu, que nous demandions au Secrétaire général de charger le chef de l'ONUST d'envoyer des observateurs sur certains emplacements mentionnés par le représentant de la Syrie. Cette motion du représentant de l'Union soviétique a reçu l'appui du représentant de la Bulgarie, et j'aimerais maintenant connaître l'avis des autres membres du Conseil. J'espère avoir fidèlement énoncé ce que le représentant soviétique a proposé.

225. **M. TINE** (France) : Ce que j'ai à dire n'est pas fondamentalement différent de ce que le représentant du Royaume-Uni vient de nous proposer. L'idée de ma délégation tient à une considération primordiale, qui est le facteur temps. Nous devons penser que les enquêtes, l'action des observateurs des Nations Unies se déploieront surtout utilement au lever du jour qui ne va pas tarder dans la région et que, par conséquent, tout doit être fait pour rendre leur action effective dans les heures qui viennent, et également pour restaurer la liberté de communication qui semble leur faire défaut.

226. Le Secrétaire général, dans sa dernière intervention, nous a indiqué que la mission des observateurs serait largement facilitée si les parties dont cela dépend accordaient à ces observateurs, et en premier lieu au général Bull, les facilités de communication qui leur sont refusées et la liberté de mouvement qui leur est indispensable.

227. Cette constatation faite, ces propos du Secrétaire général enregistrés, il me semblerait naturel qu'une motion soit proposée, peut-être par vous-même, Monsieur le Président, qui reprendrait la substance de la suggestion du Secrétaire général et consisterait en un appel adressé aux deux parties pour que, sans délai, les facilités dont disposait

le général Bull lui soient restituées, pour que, sur le territoire des deux parties, toute liberté de circulation et d'action soit accordée aux observateurs et que ces derniers puissent donner les éléments d'un rapport au général Bull, rapport qui porterait sur les événements qui se produisent des deux côtés de la ligne d'armistice. Cette motion mise en forme, il serait souhaitable que nous puissions naturellement l'adopter à l'unanimité et que le Secrétariat puisse se mettre en mouvement dans les heures qui viennent.

228. **Lord CARADON** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je ne dirai qu'une chose : nous sommes manifestement tout près d'un accord. Les représentants de trois membres permanents au moins paraissent être d'accord sur la voie à suivre. Le représentant de l'Union soviétique a émis l'idée, le représentant du Royaume-Uni y a ajouté de l'enthousiasme, et celui de la France, de la précision. Il me semble que nous pourrions aller de l'avant sur cette base et nous tenir prêts à revenir dès que le Secrétaire général aura averti le Président qu'il a des renseignements dont nous devons prendre connaissance.

229. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je ne puis m'empêcher d'exprimer mon admiration devant la présence d'esprit et l'humour tout britannique dont vient de faire preuve notre collègue du Royaume-Uni. Certes, il a lancé une idée très séduisante sur la manière dont nous pourrions passer cette nuit. J'ai cependant quelques doutes. Il a probablement oublié mes origines prolétariennes qui, je le crains, ne conviennent guère à une compagnie aussi distinguée que peut l'être celle d'un lord britannique, même s'il est socialiste.

230. Je voudrais préciser une fois encore ce que nous avons dit au sujet de l'appel lancé par le Secrétaire général au représentant d'Israël, à propos de Government House. J'ai sous les yeux le document S/7930, en date du 5 juin 1967, contenant, au paragraphe 13, le texte d'une lettre adressée par le Secrétaire général à M. Levi Eshkol, premier ministre d'Israël :

“... Quelles que soient les circonstances qui ont abouti à l'occupation de Government House, et des terrains qui l'entourent par Israël, le fait que les troupes israéliennes continuent de l'occuper constitue une violation très grave de l'engagement pris d'en respecter l'inviolabilité.

“Je prie donc le Gouvernement israélien de remettre sans plus tarder les terrains et les bâtiments de Government House sous le contrôle exclusif des Nations Unies. Lorsque ce sera chose faite, je me propose de demander aux deux parties de prendre l'engagement formel de respecter à l'avenir le droit de l'ONUST à occuper Government House.”

231. C'est précisément à ce sujet que nous avons demandé la parole sur une motion d'ordre, et en raison aussi du comportement du représentant d'Israël à cette table. Telle est donc la situation véritable, et nous voudrions une fois encore soutenir la requête légitime du Secrétaire général en cette matière.

232. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'ai prêté toute mon attention à l'appel par lequel le représentant de



la France demandait au Président s'il ne pourrait pas trouver une formule qui obtiendrait l'unanimité au Conseil. Partant de la déclaration du Secrétaire général et de la motion du représentant de l'Union soviétique, je me demande si nous ne pourrions pas convenir d'adopter un texte selon lequel nous prions les parties intéressées de coopérer au maximum avec les observateurs des Nations Unies pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités, et invitons le Gouvernement israélien à remettre Government House à Jérusalem à la disposition du général Odd Bull et à rétablir la liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies dans la région; puis nous déciderions de lever la séance et de fixer l'heure et la date de la prochaine séance, après consultation des membres du Conseil, dès que le Secrétaire général m'aurait fourni les renseignements demandés — et alors sans aucun délai —, étant bien entendu que les membres du Conseil resteront disponibles pour le cas où, d'ici là et à n'importe quelle heure, de nouveaux événements rendraient nécessaire une réunion d'urgence. Une telle formule serait-elle acceptable ?

233. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, il me semble que vous avez exposé avec suffisamment de clarté ce qui, d'une manière générale, a été proposé non seulement par la délégation soviétique, mais aussi par les représentants du Royaume-Uni et de la France. Toutefois, nous aimerions formuler de façon plus précise la dernière partie du texte. Nous sommes d'accord pour que tous les membres du Conseil restent à la disposition du Président et soient prêts à venir ici à n'importe quelle heure pour une séance d'urgence. Néanmoins, le Conseil devrait, en tout état de cause, se réunir au plus tard demain matin à 10 h 30.

234. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avec cette adjonction, ma suggestion conviendrait-elle à tous les membres du Conseil ?

235. M. TARABANOV (Bulgarie) : Je n'ai rien à objecter, Monsieur le Président, à la suggestion que vous venez de faire; mais je voudrais présenter quelques observations qui pourraient nous aider.

236. Tout d'abord, dans ma dernière intervention, j'ai dit que la coopération d'Israël est nécessaire. Le représentant de la Syrie, au nom de son gouvernement, a dit que la coopération de celui-ci était assurée. Nous n'avons pas entendu la même assurance de la part du représentant permanent d'Israël, bien qu'on ait supposé qu'il l'a donnée. Il a dit : "Allez-y si vous voulez; nous sommes d'accord." Mais il y avait une demande du Secrétaire général de restituer Government House. Le représentant d'Israël n'a pas dit que son gouvernement était d'accord pour le faire; du moins je ne l'ai pas entendu; peut-être suis-je dans l'erreur et, dans ce cas, je voudrais qu'on me corrige. Le représentant d'Israël pourrait certainement faire ici une telle déclaration au nom de son gouvernement afin que le Secrétaire général soit dans des conditions favorables pour nous fournir les informations nécessaires.

237. En second lieu, le Gouvernement d'Israël devrait nous donner toute la coopération désirable.

238. En troisième lieu, je dois dire que je suis d'accord avec le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il propose

que nous nous réunissions demain à 10 h 30; mais je voudrais demander au Secrétaire général dans combien de temps nous pourrions avoir les informations nécessaires.

239. Telles sont les observations que je voulais faire en ce qui concerne votre suggestion, Monsieur le Président, sur laquelle je suis d'ailleurs d'accord.

240. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Pour que nous puissions clore notre discussion, je dirai, en réponse aux observations du représentant de la Bulgarie, que, d'après mes notes, le représentant d'Israël a déclaré que son pays ferait tout pour faciliter l'enquête des Nations Unies. Dans sa deuxième intervention, il a dit qu'il appuyait la motion du représentant de la Syrie. Je crois que c'est là une déclaration de fait, mais nous pourrions demander au représentant d'Israël s'il veut bien la confirmer. C'est ainsi que je l'ai compris, mais je peux me tromper. Il m'a bien semblé que le représentant de la Syrie et le représentant d'Israël étaient tout à fait d'accord sur ce point.

241. M. RAFAEL (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Vous avez cité mes déclarations très exactement, Monsieur le Président.

242. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Dans ces conditions, il semble que nous sommes tous d'accord pour prier les parties intéressées de coopérer au maximum avec les observateurs des Nations Unies pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités, pour inviter le Gouvernement israélien à remettre Government House à la disposition du général Odd Bull et pour demander aux parties de rétablir la liberté de mouvement. Je crois que nous sommes également d'accord que l'heure et la date de la prochaine séance seront fixées après consultation des membres du Conseil, aussitôt que me seront parvenus les renseignements du Secrétaire général. Ce dernier point a été modifié : la séance aura lieu demain matin à 10 h 30.

243. Conformément à la demande du représentant de la Bulgarie, je prierai le Secrétaire général de nous dire si, en admettant que les conditions voulues soient remplies, il croit possible d'avoir les renseignements requis avant 10 h 30 demain matin.

244. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*) : Il m'est assez difficile de prévoir dès à présent dans combien de temps le dispositif sur lequel nous comptons pourra fonctionner convenablement. Avant tout, je dois télégraphier immédiatement au général Odd Bull, qui devra, à son tour, prendre contact avec les observateurs sur le terrain. Comme je l'ai dit tout à l'heure au Conseil, le général Bull a perdu le contact avec la plupart de ses observateurs en raison de la situation troublée qui règne dans plusieurs parties de la région.

245. Cela dit, si les observateurs retrouvent leur liberté de mouvement, si la coopération et l'aide des parties intéressées leur sont acquises dans toute la mesure possible — et les membres du Conseil n'ignorent pas qu'il est déjà 6 heures du matin dans la région —, si donc toutes ces conditions sont remplies, je suis convaincu que j'aurai des informations très substantielles à communiquer au Conseil de sécurité d'ici la séance de demain matin.

246. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Dans ces conditions, pourrions-nous maintenant lever la séance, étant bien entendu que tous les membres du Conseil resteront prêts à répondre à une convocation urgente, à tout moment, s'il survenait un événement grave ?

247. Je donne la parole au représentant de la Syrie.

248. *M. TOMEH (Syrie) [traduit de l'anglais]* : Je voudrais ajouter, aux fins du compte rendu, que je viens d'être informé par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne que de Massadeh, dont j'ai déjà parlé, l'attaque a maintenant commencé.

249. Le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, a déclaré dans son intervention, que nous étions en train de travailler sur "des rumeurs et des oui-dire". J'en ai été très étonné car, depuis le début de la matinée, nous ne travaillons pas sur des "rumeurs" et des "oui-dire", mais bien sur des faits et des noms que j'ai soumis au Conseil dans mes deux lettres au Secrétaire général et dans mes diverses interventions. J'ai également défié le représentant

d'Israël de contester les faits que j'ai cités. Je m'élève donc avec force contre les deux termes employés par le représentant du Royaume-Uni. Nous sommes indiscutablement en présence d'un cas d'agression, avec violation d'un cessez-le-feu, violation d'une résolution adoptée ce matin même. Des noms de villages et d'autres lieux ont été donnés et ce ne sont ni des rumeurs ni des oui-dire. Néanmoins, mon étonnement n'a pas duré lorsque j'ai constaté l'accord complet qu'il y avait entre les déclarations du représentant du Royaume-Uni et celles du représentant d'Israël. C'est tout ce que j'ai à dire.

250. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je prends note de cette déclaration que le représentant de la Syrie désire voir figurer dans le compte rendu de cette séance.

251. Puisqu'il n'y a pas d'objection à la procédure que j'ai proposée, nous allons maintenant lever la séance, étant bien entendu qu'il sera tenu compte des indications déjà données.

*La séance est levée à 22 h 50.*